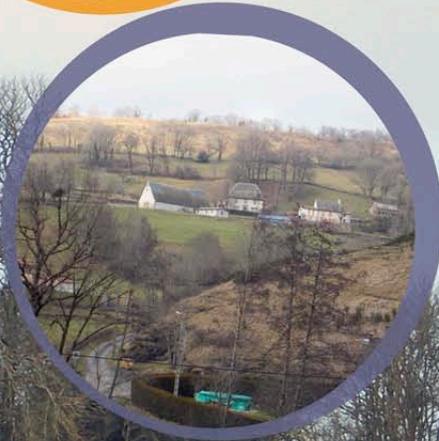
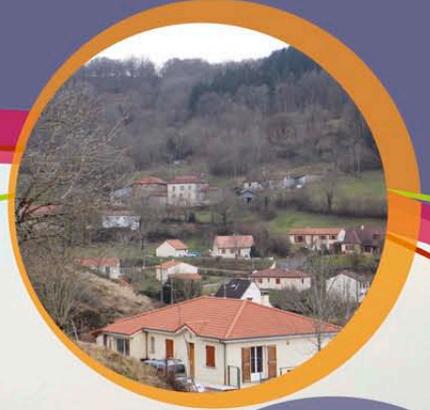


SUR REILHAC

INFORMONS-NOUS

2014



n° 26



Architecture - Urbanisme - Paysage - Conseil - Décoration

imaginez...

ATELIER SITE ET ARCHITECTURE
6 AVENUE MILHAUD - 15000
A U R I L L A C
0 4 . 7 1 . 4 8 . 7 8 . 2 0
marot@architecte-cantal.com

*Pour vos projets de Développement
Durable, semez les graines du Pays dans
les couleurs du temps,*

Vos projets avec une équipe,
D.Marot - L.Hostier - C.Rodrigues - C.Rigal -
P.Bertrand - J-P.Salavert - J. Marot - C. Caldernaysou



Construction
d'un restaurant scolaire
& de 4 logements locatifs
à REILHAC



Conception // SARL Laurent HOSTIER

Illustration non contractuelle



10 rue Pierre Marty - BP 10423 - 15004 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 48 20 16 - Fax 04 71 48 62 89 - contact@logisens.fr

www.logisens.fr

AMÉNAGER / CONSTRUIRE / GÉRER / ACCOMPAGNER / COMMERCIALISER

Le mot du Maire

Premier bulletin depuis le renouvellement du Conseil Municipal de mars 2014, l'occasion pour moi de vous renouveler mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée, pour un cinquième mandat, ainsi qu'à mon équipe en partie renouvelée et, pour la première fois élue à scrutin de liste paritaire.

Cette nouvelle équipe devra, malgré la conjoncture économique actuelle, assurer le développement des équipements structurants de la commune en axant les priorités sur le groupe scolaire avec la finition de la cantine, l'aménagement de la salle de motricité et le programme d'économie d'énergie en tenant compte dans tous ces aménagements de l'accessibilité.

Toutefois, le scénario envisagé par l'Etat qui consiste à réduire la DGF des collectivités de 11 Milliards d'euros sur un minimum de 3 ans, risque de modifier notre calendrier de ces investissements.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous n'avons pas connaissance des dotations de l'Etat qui sont, pour nos communes, l'une des principales recettes pour l'élaboration de notre budget et nos possibilités d'investissements. Ce qui est certain, c'est qu'ils devront être revus à la baisse ou étalés dans le temps.

En France, l'investissement des collectivités territoriales est de près de 70 %, ce qui risque d'avoir des conséquences négatives pour l'emploi.

Dans ce contexte, deux possibilités s'offrent à nous pour limiter les conséquences des baisses des dotations, la première est de jouer sur le levier fiscal pour augmenter les recettes, les marges de manœuvre dans ce domaine étant très faible compte tenu du niveau de la pression fiscale de notre pays, la seconde est de réduire les dépenses de fonctionnement qui sont déjà bien maîtrisées mais nous devons continuer à faire des efforts.

D'autre part, les bases physiques des impositions concernant le foncier bâti augmentent de façon significative, ce qui devrait nous permettre de compenser les baisses des dotations de l'Etat.

En ce qui concerne notre commune, les chiffres du recensement qui s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2015, sont en augmentation alors que le département connaît une baisse de population.

Nous sommes conscients que l'objectif du gouvernement de réduire le déficit public est cohérent et que les collectivités territoriales doivent participer à cet effort.



Notre situation géographique, à deux pas de la ville centre est un atout indéniable pour notre population qui peut pleinement profiter des équipements structurants de la CABA mais aussi du bassin d'emploi.

A la lecture de ce bulletin, vous constaterez vous-même que REILHAC n'est pas seulement une ville dortoir mais que c'est un village dynamique grâce aux nombreuses associations qui l'animent et auxquelles j'adresse tous mes remerciements et toute ma reconnaissance.

Je remercie toute mon équipe, le personnel communal, le CCAS pour leur engagement et leur disponibilité au service de la commune. Merci aux adjoints et aux Conseillers délégués qui se sont vus attribuer de nouvelles fonctions et délégations.

Je remercie chaleureusement et très sincèrement, les élus qui, par leur décision, n'ont pas souhaité renouveler leur mandat : Viviane FONTANILLE, Marie-Hélène JONCHERE, Jean-Pierre SERONIE – Jean-Louis LAVIGNE et Serge LEYBROS avec une pensée particulière pour mon ami, André FREYSSINIER qui, pendant 25 ans, m'a accompagné en tant qu'adjoint aux finances avec un dévouement, une loyauté et une fidélité exemplaire et qui était chargé également de l'élaboration du Bulletin Municipal, fonction qu'il maîtrisait avec talent qui a été reprise par Simon BOULDOYRÉ auquel je souhaite la même réussite.

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination avec la compétence et le dynamisme de toute mon équipe pour poursuivre le développement harmonieux de REILHAC et contribuer ainsi au bien vivre ensemble.

Le Maire
Jean-Pierre PICARD

Nouvelle équipe municipale

Dimanche 30 mars, la nouvelle équipe de Jean Pierre PICARD, élue au premier tour, s'est réunie salle du Conseil pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

Après l'ouverture de cette séance par Jean Pierre PICARD, celui-ci a ensuite donné la parole au doyen, Christian VIDAL, qui a pris la présidence de cette assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Avant de procéder à l'élection, il a retracé le parcours des plus anciens élus depuis 1983 en ayant une pensée pour Jo FAUGERE disparu durant ce dernier mandat et souhaité aux nouveaux élus, beaucoup de courage, de persévérance et d'écoute en terminant par « Etre Elu est un honneur qui se mérite ».

Jean-Pierre PICARD, seul candidat au poste de Maire a été élu à l'unanimité et a repris ses fonctions de Maire pour un cinquième mandat consécutif.

Jean-Pierre PICARD, Maire, a remercié les habitants de REILHAC pour leur confiance renouvelée et les anciens élus qui par leur propre choix

n'ont pas souhaité se représenter : André FREYSSINIER et Jean-Pierre SERONIE : 25 ans de travail en commun, Viviane FONTANILLE, 19 ans – Marie-Hélène JONCHERE, 13 ans – Jean-Louis LAVIGNE et Serge LEYBROS, 6 ans, pour leur travail dans le respect de l'intérêt général et leur a témoigné toute la reconnaissance du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire et respectant la parité, Maurice LABERTRANDIE, Ginette APCHIN, Christian VIDAL et Christiane SOUBRIER ont été élus adjoints au Maire, à l'unanimité.

Les autres membres composant le Conseil sont :

Conseillers délégués : Bernard LAVEISSIERE, Francis VERNET, Simon BOULDOYRE

Conseillers municipaux : Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE, Aurélie DABERTRAND, Thierry FONTANILLE, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SERONIE.



Debout, de gauche à droite :

Bernard LAVEISSIERE, Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE, Marie-Hélène SERONIE, Francis VERNET, Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL, Jean-Claude LACOSTE

Assis, de gauche à droite :

Christiane SOUBRIER, Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN, Christian VIDAL.



Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Travaux bâtiments – Voirie – Espaces verts – Equipement

Responsables : Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

Animation – Sport – Relations avec les Associations

Responsable : Maurice LABERTRANDIE

Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

Finances – Développement économique

Responsable : Ginette APCHIN

Nathalie BROUSSE

Urbanisme – Environnement - Grands équipements – Cadre de vie

Responsable : Christian VIDAL

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

Affaires sociales – Centre Social – Culture

Responsable : Christiane SOUBRIER

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

Affaires scolaires – Activités périscolaires (dont TAP)

Responsable : Bernard LAVEISSIERE

Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

Communication – Site Internet – Bulletin Municipal – Informatique – Réseaux

Responsable : Simon BOULDOYRÉ

Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Francis VERNET, Bernard LAVEISSIERE, Simon BOULDOYRÉ

Délégué à la défense : Bernard LAVEISSIERE

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Ginette APCHIN

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN – suppléant : Bernard LAVEISSIERE.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Marie-Jo LABERTRANDIE, Eliane BLANC, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

Conseil municipal :

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjointe	Ginette APCHIN
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
"	Nathalie BROUSSE
"	Aurélie DABERTRAND
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
"	Jean-Claude LACOSTE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
"	Marie-Hélène SÉRONIE

Vœux du Maire

Pour la première cérémonie des vœux depuis le renouvellement du Conseil Municipal et comme le veut maintenant la tradition, de nombreux reilhacois ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire entouré du Conseil Municipal, du CCAS et du personnel communal.

« C'est avec un grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi temps de convivialité et de rencontre... J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une bonne année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, mais aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement à quelque niveau qu'il soit, en faveur de notre belle commune comme de ses habitants. Enfin, je souhaite une bonne année à ceux qui ont choisi de s'installer sur REILHAC. Bien entendu, tout le Conseil Municipal, les membres du CCAS et le Personnel communal s'associent à tous ces souhaits... »

Après avoir remercié les Reilhacoises et les reilhacois pour le renouvellement de leur confiance, Jean Pierre PICARD a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus et a remercié chaleureusement ceux qui ne s'étaient pas représentés.

Et continuait son discours avec les travaux réalisés aux niveaux des équipements structurants, en commençant par bâtiments communaux :

« Cette cérémonie est aussi l'occasion de dresser un bilan des réalisations, des actions et des événements de l'année écoulée.

Notre réélection a permis de poursuivre notre programme d'investissement :

Les travaux de la Cantine scolaire et des quatre logements locatifs ont débuté au cours de l'été 2014. Ce projet est un bel exemple de mis en commun de moyens et de compétence. Un bâtiment unique accueillera le restaurant scolaire de la commune et quatre logements de LOGISENS dont deux en rez-de-chaussée adaptés aux personnes âgées. La mutualisation des fonctions et des espaces dans un même bâtiment limite également des coûts d'investissement et de fonctionnement des partenaires.

A ce jour, il n'y a pas de retard dans l'exécution des travaux et le restaurant devrait être opérationnel à la prochaine rentrée scolaire. »

Il poursuivait avec les travaux de voirie et réseaux, en remerciant les services de la CABA pour leur intervention :

« Après une étude concernant les réseaux d'eau Potable et d'assainissement, la CABA a effectué la réfection de ses réseaux de Cantal à Lestoubeyre, avec mise en conformité des habitations riveraines.

Parallèlement, la commune a effectué la réfection d'une partie des enrobés de Cantal au Pont de Lestoubeyre ainsi que la réfection du pluvial du Pont à la Croix de Lestoubeyre. Les enrobés seront réalisés dès ce printemps.

Sans oublier de remercier les riverains pour leur compréhension et les entreprises intervenues sur ce chantier :

« Ces travaux se sont réalisés dans de bonnes conditions. J'en profite pour remercier les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée lors de ce chantier qui a duré à peine trois mois »....

Les travaux du lotissement COUDERC sont terminés également à la grande satisfaction des nouveaux propriétaires.

Monsieur le Maire a précisé également que les travaux de voirie prévus sur le secteur de Lagarde ont été reportés en raison des travaux rendus nécessaires sur le réseau pluvial à Lestoubeyre.

• De nouveaux équipements à l'école :

« Notre groupe scolaire n'a pas été oublié. Les élèves de la classe de CE ont fait la rentrée 2014 avec du mobilier neuf, un équipement informatique avec tableau blanc interactif et vidéoprojecteur leur ont été mis à disposition. Trois ordinateurs ont été remplacés ».

• Des remerciements à l'équipe enseignante... :

« Je voudrai dire toute ma reconnaissance à l'équipe enseignante de l'école de REILHAC. Je sais que leur tâche n'est pas facile, mais je sais aussi



combien leur mission pédagogique est importante car tout se joue pour nos enfants dans les premières années de la vie et nous savons qu'il est primordial pour eux d'acquérir de bonnes bases et très vite, le goût d'apprendre ».

• Aux associations... :

Merci à tous. Vous, les bénévoles de vos associations, à travers le bien être que chacun y trouve, c'est un petit bonheur que vous nous donnez.

• Au personnel communal :

Je souhaite vous remercier, très sincèrement, pour les bonnes relations que nous entretenons et qui participent à la bonne marche de notre commune et le plus grand plaisir de nos administrés.

• Au CCAS...

qui lui aussi a été renouvelé en partie. Avec son dynamisme et son efficacité, le CCAS continue à remplir le travail qu'il s'est assigné, avec beaucoup de mérite dans le contexte social et économique que nous connaissons tous, qui reste bien difficile.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Administration de la commune

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

• **CARTE NATIONALE D'IDENTITE** : validité 15 ans – demande établie à la mairie du domicile avec les pièces suivantes à joindre :

1 – Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale acte de naissance et justificatif de domicile au nom du demandeur (1)

Renouvellement : 2 photos d'identité – l'ancienne CNI et justificatif de domicile (1)

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – timbre fiscal 25 € - justificatif de domicile du demandeur (1)

2 – Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale de l'acte de naissance – CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*)

Renouvellement : 2 photos d'identité – CNI de la personne mineure à renouveler – CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*)

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – timbre fiscal 25 € - CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*).

• **PASSEPORT** : validité 10 ans. Suite à la mise en place du passeport biométrique, seules les communes ci-après sont habilitées à recevoir les demandes : Aurillac – Arpajon-sur-Cère – Maurs – Mauriac – Murat – Massiac – Riom-es-Montagnes – Saint-Flour et Ydes.

1 – Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale acte de naissance – Timbre fiscal de 86 € et justificatif de domicile au nom du demandeur (1)

Renouvellement : 2 photos d'identité – passeport – timbre fiscal de 86 € et justificatif de domicile (1)

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – timbre fiscal 86 € - justificatif de domicile du demandeur (1)

(3) si logé, attestation + copie CNI+ justificatif de domicile de l'hébergeant).

2 – Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité – copie intégrale de l'acte de naissance – Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*)

Renouvellement : 2 photos d'identité – passeport de la personne mineure à renouveler – Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*)

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité – déclaration de perte ou vol – Timbres fiscaux de 17 € pour les 0 à 14 ans et de 42 € pour les 15 à 17 ans - CNI ou passeport (copie) du représentant légal – justificatif de domicile au nom des deux parents (1*).

(Pour les demandes déposées en mairie d'Aurillac : prendre contact avec la mairie d'Aurillac pour fixer un rendez-vous. Tél : 04.71.45.46.46. Se rendre personnellement à la mairie pour le dépôt de la demande et le retrait du passeport.

(1) si logé, attestation+ copie CNI+ justificatif de domicile de l'hébergeant).

(1*) Si parents séparés :

a. avec jugement de divorce ou de séparation, précisant que l'autorité parentale est conjointe, un seul parent peut établir la demande de passeport pour son enfant.

b. sans jugement de divorce ou de séparation : les deux parents doivent établir la demande de passeport pour leur enfant (autorisations, copies CNI des parents + justificatifs de domicile).

RECENSEMENT MILITAIRE LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Depuis 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans. Cette démarche se fait à la mairie du domicile en se présentant avec le livret de famille ou pièce d'identité. Une attestation de recensement sera alors remis aux jeunes qui devront la conserver et présenter des photocopies pour inscriptions aux concours, permis de conduire etc. ...

Les jeunes recensés seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de recensement dès l'âge de 18 ans, s'ils résident toujours sur cette commune.

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT
16
ANS !**
PENSEZ AU
RECENSEMENT

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, nés en France entre 0 et 15 ans.

POURQUOI ?
Pour mieux intégrer le parcours citoyen et la journée nationale de service civique, à l'occasion du recensement est obligatoire pour l'inscription à tout candidat ou candidat inscrit au contrôle de l'électorat public.

COMMENT ?
Sans possibilité d'ajout à vous :

PAR INTERNET :

- 1 - Créer votre compte sur www.defense.gouv.fr/jdc (vérifier ensuite que le recensement est possible dans votre commune)
- 2 - Récupérer votre document d'inscription en ligne (avec l'adresse de votre domicile)
- 3 - Aller dans le centre de recensement de votre commune (ouvert sur rendez-vous, dans le cadre de votre inscription) pour recensement (présence de l'agent)
- 4 - Une fois prêt, aller au centre de recensement

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Présence de vos documents (acte de naissance, plus l'adresse de votre domicile)

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE
GOUVERNEMENT

Administration de la commune

ETAT CIVIL 2014

Naissances

Louis GIBERT	17 février
Maëlia GUIMAUVE	06 avril
Clarisse HAUDIQUET	12 mai
Cléo CAUCHY	10 juin
Léonard BRANGIER	19 juin
Lucie GAUTHIER	03 juillet
Jade LONGUET	28 août
Louise VARGAS	11 septembre
Cherydène LECHAT	19 octobre
Lilou MARTIN	02 décembre
Maya VIDAL	23 décembre
Hugo FICHE	29 décembre

Mariages

Jean-Pierre CORS et Annabelle DA SILVA	7 juin
Cédric BERTRAND et Céline DESPRAT	9 août
Julien LAFON et Isabelle MAGNE	16 août
Ludovic MANAS et Anne VANIERE	4 oct.

Décès

Alain CHAVINIER, 54 ans	12 janvier
LAFARGE Augusta née TOUBERT, 92 ans	17 janvier
Yves PIERANGELI, 71 ans	25 février
Jean JOUVE, 87 ans	28 février
Antoine TROPHIME, 84 ans	10 avril
Philippe TERRISSE, 59 ans	11 juin
Antoine RIBEYRON, 82 ans	26 juin

Odette TEULET, née MARTIN, 78 ans	4 juillet
Maurice BOULOUIS, 84 ans	9 août
Marie-Jeanne LOUSTALNIAU née ERMONT, 89 ans	3 septembre
Jean BRUEL, 84 ans	18 octobre
Marie BOUYSSOU née NAJAC, 94 ans	19 octobre
Pierre AUFFRET, 76 ans	30 octobre
Marie LACAZE née MAS, 95 ans	20 novembre
Janine GRANDET née NUMITOR, 80 ans	4 décembre
Anne-Marie LINARD née LABERTRANDIE, 80 ans	6 décembre
Marie CROIZILLE née COURBOU, 83 ans	7 décembre

ADRESSES UTILES

- Résidence des Prés Verts

2 rue Henri Mondor - Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal – Mairie de Reilhac – 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération :

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif – 04 71 46 86 31
- Urgence eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif – 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles – 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser – rue de l'Yser – Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus – 8 rue Denis Papin – Aurillac – 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139^e RI – Aurillac – 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique – rue du Dr Béraud – Aurillac – 04 71 48 26 80

- Office du tourisme – 7 rue des Carmes – Aurillac – 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse : Médiathèque – Aurillac : 04 71 46 86 20

- Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal

9 rue Aristide Briand – Aurillac – 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98 / Tour de contrôle – 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic - 9, Av. du Cdt Monraisse – Aurillac - 3949

- CAF - 15 rue Pierre Marty – Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM - 15 rue Pierre Marty – Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare – Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile- 14 av des Prades– Aurillac – 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural – 8, rue de la Gare – Aurillac
04 71 48 66 40

- Mission Locale - pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes

- Maison de l'Emploi – 17 place de la Paix – Aurillac – 04 71 45 60 35

- SIAD - Service de Soins à Domicile – 11, rue de la Coste – Aurillac –
04 71 64 16 07

- P.L.I.E. - Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi -
Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présente verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon – Aurillac – 04 71 64 48 53

- Maison du Handicap

rue Félix Daguerre - ZI de Sistrières – Aurillac - 04 71 49 79 79

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours – Aurillac - 04 71 63 68 96

- CLIC

5 rue Eloi Chapsal - Aurillac - 04 71 62 88 95

- ASSED (ADAVEMIC)

30 Av. Millaud - Aurillac - 04 71 48 42 46

URGENCES :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

ASSISTANTE SOCIALE : Madame FILIQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil Général.

Lundi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30.

Vendredi après-midi de 14 h 00 à 16 h 30.

Tél : 04 71 46 99 63

Administration de la commune

PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
Voierie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES
Cantine : Cathy LACOSTE
Garderie : Simone LEYBROS
Ecole : Claudine LAJARRIGE

PERSONNEL CONTRACTUEL

Ecole - TAP - Entretien des bâtiments communaux
Claudine DELON, Camille MEYNIEL, Jeanine AMBERT
Centre Technique Municipal : Robert LEGER

MAIRIE - 04 71 63 00 63

Accueil du public :

Du mardi au samedi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi et jeudi uniquement sur RV l'après-midi.

Fermé le samedi après-midi

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

ECOLE - 04 71 63 00 50

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 20 / 11 h 30 – 13 h 15 /
15 h 30 – Mercredi : 8 h 30 / 11 h 30

GARDERIE

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20
et de 16 h 30 à 18 h 30.

Sauf le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45

Tarif : 1,50 euros l'heure, facturation au mois.

CANTINE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Tarif enfant : 2,50 euros
- Adultes : 6 euros. Facturation au mois.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015



Suite à la réunion des associations de la commune présidée par le premier adjoint en charge de l'animation, Maurice LABERTRANDIE, chacun a pu planifier ses manifestations pour la saison 2014- 2015, et, ainsi, un calendrier de réservations de la salle polyvalente a été établi.

Samedi 10 janvier	Cérémonie de vœux	Commune
Samedi 24 janvier	Théâtre	Amicale des Prés Verts
Samedi 30 janvier	Quine	APE
Samedi 8 février	Thé Dansant	Gym
Vendredi 13 février	Belote	Comité des Fêtes
Dimanche 1 ^{er} mars	Repas des Aînés	CCAS
Samedi 7 mars	Carnaval	APE
Samedi 21 mars	Soirée	USVA
Samedi 28 mars	Belote	Amicale des Prés Verts
Samedi 11 avril	Soirée dansante	APE
Vendredi 1 ^{er} mai	Distribution muguet	APE
Vendredi 8 mai	Sortie moto	AMIGAU
Vendredi 29 mai	Assemblée Générale	Gym
Samedi 6 juin	Expo Motos	AMIGAU
Dimanche 7 juin	Marché de Pays	Comité des Fêtes
Dimanche 14 juin	Randonnée	Amicale des Pré Verts
Samedi 27 juin	Fêtes des Ecoles	APE
Samedi 4 juillet	Pétanque avec ADAPEI	Tilleuil Reilhacois
Vendredi 31 juillet	Fête patronale	Comité des Fêtes
Samedi 1 ^{er} août	Fête patronale	Comité des Fêtes
Dimanche 2 août	Fête patronale	Comité des Fêtes
Dimanche 30 août	Fête au Village de Brousse	Amis de Broussette
Samedi 19 septembre	Concours de Ring	Club Canin
Dimanche 20 septembre	Concours de Ring	Club Canin
Samedi 28 novembre	Assemblée Générale	Pétanque

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 Euros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fournie à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle (réunion)	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente	GRATUIT	230 €

CANTINE SCOLAIRE

Conformément au souhait présenté en Conseil d'Ecole, un règlement a été mis en place depuis la rentrée de septembre 2014 ainsi qu'une charte qui a été présentée dès la rentrée aux élèves fréquentant la cantine par Christiane SOUBRIER et Bernard LAVEISSIERE, élus chargés des affaires scolaires.

Cantine scolaire : Règlement intérieur

Validé le 1^{er} juillet 2014

par la Commission Scolaire,
le Personnel Communal et l'équipe enseignante.

La cantine scolaire est un service municipal dont le fonctionnement est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis par des agents communaux sous la responsabilité du Maire. Ce service, outre sa vocation sociale, aucune dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'enfant :

- un temps pour se nourrir
- un moment de détente intégrant les notions
 - de vie collective,
 - d'éducation
 - de savoir-vivre
 - de convivialité

Pendant l'interclasse et le déjeuner (de 11 h 30 à 13 h 05), les enfants sont placés sous la responsabilité et la surveillance du personnel communal uniquement.

Menus : Les menus sont établis par l'agent communal chargé de la confection des repas et des commandes validés par deux représentants de la commission scolaire.

Services : Considérant la configuration de la salle du réfectoire, deux services sont organisés de manière à optimiser la prestation pour les enfants de l'école maternelle qui déjeunent en premier.

Surveillance : Les services sont assurés par deux agents communaux dont l'agent responsable de la cantine. La surveillance dans la cour est assurée également par deux agents communaux.

Le taux d'encadrement et le nombre de services seront susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins, à l'initiative du responsable de la cantine après en avoir averti la Mairie.

Inscriptions : Elles se font auprès de la mairie. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. Les renseignements concernant l'inscription, la facturation et le prix seront transmis en début de chaque année scolaire ou inscription en cours d'année.

Une fiche d'inscription sera à retourner à la mairie.

L'inscription n'est définitive qu'après

acceptation par la mairie de REILHAC. Cette acceptation est subordonnée au paiement des factures de l'année n-1 du restaurant scolaire mises par la collectivité et recouvrées par la Trésorerie d'Aurillac Banlieue.

Un pointage est effectué par l'agent responsable de la cantine qui prendra, à 9 h, les feuilles de présence complétées par les enseignants et déposées dans la pochette à la porte de chaque classe.

Tarifs : Ils sont fixés par le Conseil Municipal. Paiement : Les factures sont établies tous les mois par la mairie de REILHAC et sont adressées aux familles par la Trésorerie d'Aurillac Banlieue.

Discipline : Elle est identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, à savoir :

- respect mutuel
- obéissance aux règles élémentaires d'hygiène et de politesse.

Ainsi tout enfant dont le comportement portera préjudice au temps du repas et au temps garderie (agitation, insolence, comportement aberrant voire dangereux) se verra appliquer une démarche disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion et définie comme suit :

- 1^{ère} fois : rappel à la règle par l'agent responsable de la cantine (1^{er} avertissement),
- 2^{ème} fois : rappel à la règle par l'agent responsable et information faite au Maire (2^{ème} avertissement),
- 3^{ème} fois : information faite aux parents par le Maire (3^{ème} avertissement)
- 4^{ème} fois : exclusion de l'enfant par le Maire pour une période équivalente à 4 repas (ex : en cas de fréquentation une seule fois par semaine l'exclusion portera sur 4 semaines).
- 5^{ème} fois : en cas de renouvellement de comportement gênant après l'exclusion temporaire une exclusion définitive sera prononcée par le Maire.

- Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par le non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Allergie et intolérances : Aucun médicament ne peut être accepté ni donné dans le cadre de la cantine. Les parents, en accord avec le médecin traitant, devront s'organiser pour une prise de médicament matin et soir.

Le personnel n'est pas habilité à distribuer des médicaments sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui sera alors rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (les médicaments à prendre pendant le temps cantine seront donnés directement à la responsable de la cantine).

Respect des engagements : La « Charte de vie au restaurant scolaire » sera présentée à chaque rentrée scolaire aux élèves par un représentant de la municipalité et sera affichée dans le restaurant scolaire. Le respect de ces règles permettra une bonne gestion du service de restauration scolaire.

Acceptation du règlement : Toute inscription (même occasionnelle) d'un enfant au service de restauration scolaire vaut acceptation du présent règlement.



Administration de la commune

CHIENS DANGEREUX : QUELLE RÉGLEMENTATION

Dans la réglementation française, les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories. Les propriétaires d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doivent accomplir certaines formalités.

Les chiens concernés

Catégorie 1 : les chiens d'attaque de type pit-bull, boerbull ou tosa

Catégorie 2 : les chiens de garde et de défense de race American Staffordshire terrier, tosa ou rottweiler.

Une réglementation renforcée

Suite à des accidents graves causés par les chiens d'attaque ou de défense, le Ministère de l'Intérieur a renforcé la législation relative aux chiens dangereux (loi du 20 juin 2008). Les propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère},

ou de 2^{ème} catégorie doivent obligatoirement être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune.

Différents documents sont nécessaires (certificat d'identification, certificat de vaccination antirabique, certificat d'assurance responsabilité civile, certificat de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), évaluation comportementale, et attestation d'aptitude du maître).

L'évaluation comportementale du chien doit être faite par un vétérinaire habilité et renouvelée à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien.

L'attestation d'aptitude du maître est délivrée par un formateur habilité et agréé par le Préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les sanctions

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires de chiens de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie que ne peuvent pas fournir le permis de détention risquent jusqu'à 3 mois de prison et 3750 €uros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

De plus, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 €uros d'amende. Toute détention de chien d'attaque non stérilisé est punie des mêmes peines.

Cette nouvelle réglementation et ces sanctions sont destinées à renforcer la protection des personnes contre les chiens dangereux et à prévenir les accidents.

LA RÉGLEMENTATION DES ÉCOBUAGES ET DES FEUX À PROXIMITÉ ET À L'INTÉRIEUR DES FORÊTS

En conséquence du droit de propriété, seuls les propriétaires et leurs ayants droit peuvent écobuer ou allumer du feu sur leur terrain, sous réserve des dispositions du code forestier et de l'arrêté préfectoral en vigueur précisées ci-dessous.

En cas d'incendie de la forêt d'autrui, la loi punit l'auteur selon les dispositions rappelées au verso.

EN DEHORS DES PÉRIODES RÉGLEMENTÉES : Le propriétaire ou son ayant-droit peut, sans autorisation administrative, écobuer à proximité d'une forêt ou d'un reboisement, ou allumer du feu à l'intérieur ou à proximité d'une forêt ou d'un reboisement.

EN PÉRIODES RÉGLEMENTÉES :

du 1^{er} janvier au 30 avril

- le propriétaire, ou son ayant-droit, d'une forêt ou plantation peut, sans autorisation administrative, allumer du feu (sauf écobuage, incinération de végétaux sur pied) à l'intérieur ou à proximité de sa forêt.
- sur tout le territoire départemental, l'écobuage, l'incinération de végétaux sur pied, nécessitent l'autorisation du maire :
 - déposer à la mairie du lieu de situation des terrains concernés, et au moins 15 jours à l'avance, une déclaration sur l'imprimé en vigueur, disponible en mairie ou sur le site internet de la D.D.T.
 - la déclaration signée du demandeur vaut autorisation uniquement si elle comporte la preuve de son dépôt en mairie, et si le demandeur respecte intégralement la procédure qui y est décrite.

du 15 juin au 15 septembre

- il est interdit à toute personne d'allumer du feu à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou plantation.
- il est interdit d'écobuer ou d'incinérer des végétaux sur pied à moins de 400 mètres d'une forêt ou plantation.
- ces interdictions ne s'appliquent pas aux habitations et à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines, sous réserve que toute disposition soit prise pour éviter toute propagation, accidentelle ou non,
- une dérogation individuelle peut être accordée, sur demande du propriétaire ou de son ayant-droit au moins 15 jours à l'avance (imprimé disponible en mairie, sur le site internet de la D.D.T.), par le préfet après avis du maire, du D.D.T., du S.D.I.S. et de l'O.N.F. le cas échéant :
 - la dérogation fixera les conditions particulières à respecter ;
 - l'absence de réponse du préfet sous quinze jours vaut refus.

Votre responsabilité civile et pénale peut être recherchée en cas d'incendie. Il est vivement recommandé d'être couvert par une assurance responsabilité civile pour d'éventuels dommages causés à des tiers.

EN PÉRIODES DE SÉCHERESSE :

Des arrêtés préfectoraux temporaires remplacent les dispositions précédentes :

informez-vous en mairie ou sur les sites internet de la préfecture, de la DDT.

24, rue du 139^e R. I. – 15012 AURILLAC
Cedex – Téléphone 04.63.27.66.00
site internet : <http://www.cantal.gouv.fr>

PEINES PREVUES PAR LE CODE PENAL en cas d'incendie de forêt

En cas d'incendie involontaire de forêt, lande ou plantation d'autrui, les peines prévues sont de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende en cas de non respect de prescription prévue par l'arrêté préfectoral et le formulaire de déclaration d'allumage de feu.

Si l'infraction est délibérée, si l'auteur de l'infraction n'a pas pris les dispositions propres à arrêter ou contenir le sinistre, ou selon les risques ou conséquences engendrées pour autrui ou pour l'environnement, ces peines peuvent être aggravées jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

L'incendie volontaire de forêt peut être considéré comme un crime selon les conséquences de l'acte, et puni comme tel.

Budget 2014

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le 23 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean-Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2013 et le vote des budgets primitifs 2014 en présence de Monsieur Bernard BESSON, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2013 s'élevait à 811 962.43 € contre un montant de dépenses de 580 906.13 €, ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 231 056.30 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2013 soit les travaux de voirie et de sécurisation de la voie communale de Cantal à Lestoubeyre, les travaux de construction de la cantine, la fin des travaux du lotissement Couderc, le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 140 164.95 €

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2014 s'élève donc à 90 891.35 €.

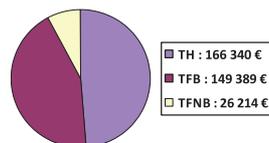
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur BESSON.

Le montant du budget primitif 2014 s'établit ainsi à 1 579 850.30 € et se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 801 201.35 €
Section Investissement : 778 648.95 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 0.90 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 341 943 € en tenant compte du taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2014 :



TH : 17.76
TFB : 25.04
TFNB : 93.62

Évolution des taux des trois taxes communales :

	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Taxe Habitation	15.46	15.77	16.01	16.25	16.48	16.73	16.90	17.24	17.41	17.58	17.76
Taxe Foncier Bâti	21.82	22.25	22.58	22.92	23.24	23.59	23.83	24.31	24.55	24.79	25.04
Taxe Foncier Non Bâti	81.57	83.19	84.44	85.71	86.91	88.21	89.09	90.87	91.78	92.69	93.62

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses se décomposent comme suit :

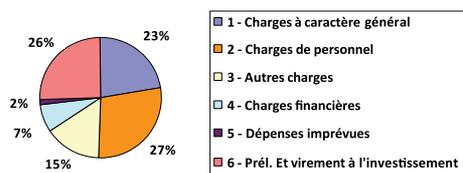
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie).	180 400,00 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	222 470,00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	122 310,00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	57 000,00 €
5 - Dépenses imprévues	13 021,35 €
6 - Prélèvement et virement pour dépenses d'investissement	206 000,00 €

Les recettes :

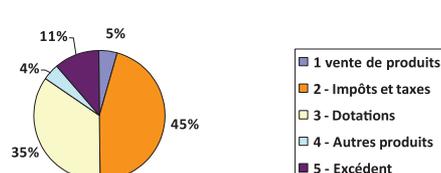
1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	36 500,00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	361 381,00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	280 229,00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	32 200,00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2013)	90 891,35 €

Répartition en pourcentage :

DEPENSES :



RECETTES :



Budget 2014

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 778 648.95 €

* Opérations financières comprenant	269 064.95 €
- Les remboursements du capital d'emprunt	129 000.00 €
- Travaux en régie	10 000.00 €
- Résultat reporté	129 064.95 €
- Remboursement de caution	1 000.00 €
* ECOLE : Aménagement Cantine (études et honoraires) Frais acte notarié pour acquisition bâtiment future salle de motricité.	165 500.00 € 1 800.00 €
* Travaux de voirie (Travaux d'aménagement et de sécurisation de la VC de Cantal à Lestoubeyre, Lagarde, rue des myosotis...)	180 000.00 €
* Aménagement Lotissement Couderc (PVR)	80 000.00 €
* Acquisition de matériel (taille haie STIL – illumination de Noël 2013 – panneaux, miroirs de signalisation, mat. débroussailleuse)	6 684.00 €
Achat réfrigérateur pour salle polyvalente, sèche-mains...	1 500.00 €
* Ecole : achat tables et chaises pour classe CE2 et CP ET équipement classe CE d'un vidéoprojecteur, remplacement de 3 ordinateurs	2 500.00 € 4 500.00 €
* Salle de réunion des associations : tables et chaises	4 500.00 €
* Blocs sécurité Mairie	2 000.00 €
* Eclairage public (2 ^e tranche au stade et lotissement hameau de Lacane)	52 000.00 €
* Révisions PLU	6 000.00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)	2 600.00 €

CES DÉPENSES SONT FINANÇÉES PAR :

FECR 2013 pour cantine	70 500.00 €
DETR 2012 et 2013 pour cantine	63 600.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	23 000.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	140 164.95 €
Ecritures d'amortissement	14 000.00 €
Participation PVR	19 900.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	192 000.00 €
Fond de Compensation TVA	6 000.00 €
Taxe d'Aménagement	3 084.00 €
Caution	1 000.00 €
Participation Eclairage Public lotissement Hameau de Lacane	5 400.00 €
Emprunt à prévoir	240 000.00 €

BUDGET ANNEXE : Lotissement

Ce budget correspond aux frais d'acquisitions de terrain pour réserves foncières en vue de construction de nouveaux lotissements, actuellement en phase d'études. Ces dépenses ainsi que celles de viabilisation des terrains seront financées par la vente de lots.

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de

la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 20 916.19 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. De plus, cette année est inscrit la rémunération d'une personne en contrat aidé pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE B.P. 2014

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 200,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Union Sportive de la Vallée de l'Authre (Reilhac, Jussac, Marmanhac)	1 100,00 €
Groupement de la Vallée de l'Authre (Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles, Reilhac)	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	350,00 €
Subvention except. concours ADAPEI	400,00 €
Comité des Fêtes	
Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Course cycliste	250,00 €
Association Départementale des Sourds et Malentendants	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donateurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	10 750,00 €
PROVISION	1 250,00 €
TOTAL PREVU	12 000,00 €

aide à la cantine, encadrement des TAP et ménage des bâtiments communaux, emploi pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 %. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Réunion du 21 Février 2014

Arrêt du projet de la REVISION N° 2 du Plan Local d'urbanisme à La Camp et de la REVISION N° 3 à Capelle

Considérant les raisons qui ont conduit la commune à engager les procédures de révision n° 2 et n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) et les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et aucune observation n'a eu lieu sur ces demandes de révision au lieu-dit La Camp et de Capelle :

Les dossiers définitifs des projets de révision n° 2 et 3 du P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil municipal, sont tenus à la disposition du public.

Approbation du projet CANTINE SCOLAIRE et du plan de financement.

Par décision du 9 décembre 2013, une subvention de 23 000 € a été accordée par le Ministère de l'Intérieur au titre du programme 122 – Action 01 – Subvention pour travaux divers d'intérêt local.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce projet dont le montant total estimatif des travaux est de 419 400 € H.T., approuve, à l'unanimité des membres présents, le plan de financement suivant :

Réserve ministérielle :	23 000 €
DETR 2012 :	13 600 €
DETR 2013 (2 ^{ème} tranche)	50 000 €
FECR :	70 500 €
Autofinancement et emprunt :	262 300 €

Séance du 12 mars 2014

Délibération relative à l'intégration d'une voie dans le domaine public communal – hameau de Lacane.

La délibération acceptant la rétrocession de la voie communale du Hameau de Lacane doit être complétée car les parcelles mentionnées dans cette délibération sont erronées.

En effet, il y a lieu d'accepter la rétrocession des parcelles ci-dessous : AA 204 – AA 202 – AA 278 – AA 279 et AA 280, parcelles à usage de voirie d'accès et espaces verts.

L'acte à intervenir sera signé entre la commune et les consorts BARANDE pour les parcelles citées ci-dessus, à l'Etude de Maître HENRI, notaire associé à ARPAJON SUR CERRE. Les frais étant à la charge de la commune soit 600 €.

Approbation des Comptes de Gestion 2013 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Budget général

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -111 136.35 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 95 528.68 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 17 928.60 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 135 527.62 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 370 500.00 €

En recettes pour un montant de : 359 400.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 140 164.95 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 140 164.95 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 90 891.35 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Budget MAPAD

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -29 812.05 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 23 196.10 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -170 748.77 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 150 804.99 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 200 560.82 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 174 001.09 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Budget Lotissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -37 202,05 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 202,05 €.

Séance du 30 mars 2014

Election du Maire.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur Jean-Pierre PICARD, après l'appel nominal des membres du conseil municipal, a procédé à l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur VIDAL Christian, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. La condition de quorum étant remplie, il a fait procéder à l'élection du maire, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Après avoir désigné deux assesseurs : Francis VERNET et Marie Héléne SERONIE, après appel de candidature au poste de MAIRE, il a été procédé au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents :	5
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu Jean-Pierre PICARD : 15 VOIX.

Jean-Pierre PICARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Délibération pour la création des postes d'adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Jean-Pierre PICARD, Maire, fait part au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints est déterminé par les membres du Conseil Municipal et ne doit pas excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal soit pour REILHAC : $15 \times 30 \% + 4,5$ arrondi à 4.

Il est donc proposé de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que les adjoints seront au nombre de 4 et les conseillers municipaux délégués au nombre de 3.

Election des adjoints et désignation des conseillers délégués.

Après avoir rappelé au Conseil Municipal le mode de scrutin pour l'élection des adjoints soit scrutin de liste à la majorité absolue pour les deux premiers tours si besoin et relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel avec respect de la parité Homme/Femme.

Après avoir constaté le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints, il a été procédé à l'élection :

Liste déposée : De Brousse à Onsac : « Ensemble pour REILHAC » conduite par Jean-Pierre PICARD (1^{er} adjoint : Maurice LABERTRANDIE – 2^{ème} adjointe : Ginette APCHIN – 3^{ème} adjoint : Christian VIDAL – 4^{ème} adjoint : Christiane SOUBRIER)

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0

Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu Liste « De Brousse à Onsac : « Ensemble pour REILHAC » 15 VOIX

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Jean-Pierre PICARD et ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir : 1^{er} adjoint : Maurice LABERTRANDIE – 2^{ème} adjointe : Ginette APCHIN – 3^{ème} adjoint : Christian VIDAL – 4^{ème} adjoint : Christiane SOUBRIER.

Ont été désignés Conseillers Municipaux délégués : Bernard LAVEISSIERE – Francis VERNET et Simon BOULDOYRE.

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des élus.

A compter du 31 mars 2014, le montant des indemnités aux élus sont les suivantes (Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales) :

- Maire : 43 % de l'indice 1015
- * 1^{er} adjoint : 9.48 % de l'indice 1015
- Du 2^{ème} au 4^{ème} adjoints et aux trois conseillers municipaux ayant reçu une délégation : 9.42 % de l'indice 1015

Création et constitution des commissions municipales.

Ont été créées et constituées les commissions suivantes étant entendu que le Maire, les adjoints et conseillers délégués sont membres de droit de toutes les commissions. (détail en page 5 : le conseil municipal)

Syndicat d'Electrification du Cantal : nomination des délégués du secteur intercommunal d'Energie de CASTY

A l'unanimité des membres présents, ont été proclamés délégués titulaires : Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET.

Désignation d'un « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ces correspondants pourront être accompagnés dans leurs démarches des délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale).

A l'unanimité des membres présents est désigné : Bernard LAVEISSIERE, correspondant « défense ».

Désignation de la Commission d'Appel d'offres.

Président : Jean-Pierre PICARD, Maire ou son représentant.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus et proclamés **membres titulaires** de cette commission : Maurice LABERTRANDIE – Christian VIDAL – Christiane SOUBRIER.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus et proclamés **membres suppléants** de cette commission : Francis VERNET – Bernard LAVEISSIERE – Simon BOULDOYRE

Désignation des membres du CCAS.

Le Conseil Municipal fixe à HUIT le nombre de membres du Conseil d'Administration, outre le président, soit 4 membres élus et 4 membres désignés par arrêté municipal.

Composition : Le président, Jean-Pierre PICARD.

Membres élus : Christiane SOUBRIER – Simon BOULDOYRE – Ginette APCHIN – Jean-Claude LACOSTE.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Désignation d'un délégué au Centre Social Intercommunal.

Est désignée : Ginette APCHIN déléguée au Centre Social Intercommunal.

Désignation des délégués représentant le collège des élus du CNAS.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel communal depuis 2003.

Conformément au règlement de fonctionnement de cette structure, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires qui auront à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président de la délégation départementale.

Marie-Hélène SERONIE, pour le collège des élus
Chantal JUILLARD, pour le collège des bénéficiaires.

Représentation au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne.

– Un délégué titulaire et un suppléant et un délégué titulaire représentant la commune en tant que propriétaire.

Délégué titulaire : Marie Hélène SERONIE

Délégué suppléant : Isabelle MEYNIEL

Délégué titulaire représentant la commune en tant que propriétaire : Jean-Pierre PICARD ou son représentant Christiane SOUBRIER.

Séance du 23 avril 2014

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant : 338 504 €.

Avec augmentation du produit attendu de 1 % adoptée en commission des finances du 16 avril, le produit passerait à 341 943 €.

Le Conseil Municipal adopte cette augmentation et fixe les taux comme suit :

T.H. : 17.76 %

T.F.B. : 25.04 %

T.F.N.B. : 93.62 %

Ces taux entreront en vigueur à compter de 2014.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le budget principal s'élève à 801 201.35 € pour la section de fonctionnement et à 778 648.95 € pour la section d'investissement.

Les budgets annexes :

– Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 449 000 € pour la section de fonctionnement et à 417 001.10 € pour la section d'investissement.

– Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 597 222.05 € pour la section de fonctionnement et à 317 212.05 € pour la section d'investissement.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jacques MEZARD, Sénateur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux liés à la construction de la cantine pourraient prétendre à une subvention au titre de la réserve parlementaire de Jacques MEZARD, Sénateur du Cantal.

Considérant les modifications présentées depuis le dépôt du permis de construire par le maître d'œuvre, notamment en ce qui concerne l'aspect architectural, les normes d'hygiène et de sécurité et d'accessibilité aux per-

sonnes à mobilité réduite, le montant total estimatif des travaux s'élève à 369 900 € H.T. et les honoraires et frais divers à 49 500 € ce qui correspond à un montant total de 419 400 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

– L'inscription de cet investissement en 2014

– L'approbation de ces travaux avec une prévision de financement comme suit :

- Subvention DETR : 76 600 €

- Réserve parlementaire : 23 000 €

- Réserve parlementaire (20 %) : 73 980 €

- Autofinancement et emprunt : 245 820 €

– Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur Jacques MEZARD, Sénateur du Cantal, une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Approbation de la proposition de bail emphytéotique pour quatre logements sociaux et une cantine scolaire.

Approbation du projet de bail emphytéotique (durée 52 ans) établi par l'Office Public de l'Habitat concernant la réalisation de quatre logements sociaux par l'Office Public de l'Habitat du Cantal ayant pour nom commercial LOGISENS et d'une cantine scolaire par la commune sur une même parcelle cadastrée AH n° 167 d'une superficie de 1 401 m² étant précisé que la mission de maîtrise d'ouvrage est confiée à l'Office Public de l'Habitat - que la cantine restera propriété de la commune (un règlement de copropriété sera alors établi et un avenant interviendra pour préciser les biens pris en gestion par l'Office).

Séance du 4 juin 2014

Rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

Après avoir pris connaissance des nouvelles possibilités de modifier les rythmes scolaires en regroupant les trois heures de TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) assurées par la commune, sur une demi-journée et après avis de la commission scolaire réunie le 19 mai qui, après avoir pris note des vœux de l'équipe enseignante et des représentants des parents d'élèves, il a été convenu de conserver les 3 X 1 H de TAP réparties dans la semaine (lundi, mardi et vendredi). Les APC auront lieu le jeudi. Une garderie gratuite est mise en place en parallèle pendant les TAP et APC. Le Centre social assurera la mission de coordination.

Emploi d'Été 2014.

Renouvellement du dispositif mis en place depuis 2007, pendant la période estivale, en raison des congés du personnel titulaire.

Le recrutement se fait sur candidature et selon les critères suivants : jeunes gens de la commune possédant le permis de conduire.

Proposition de 24 membres à la Commission Communale des Impôts Directs.

Proposition d'une liste de 24 contribuables susceptibles d'être nommés commissaires :

Titulaires :

Christian VIDAL	3, Allée des Chênes	15250 REILHAC
André FREYSSINIER	9, route de Capelle	15250 REILHAC
Ginette APCHIN	8, impasse des Rocs	15250 REILHAC
Maurice LABERTRANDIE	18, avenue de la Liberté	15250 REILHAC
Jean-Louis COUDERC	4, Lou Carreyrou	15250 REILHAC
Jean-Pierre SERONIE	8, impasse du Vieux Four	15250 REILHAC

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Joël LACOSTE	6, route d'onsac	15250 REILHAC
Marcel SALLES	2, route de la Baysse	15250 REILHAC
Philippe LEYMARIE	3, rue des Orchidées	15250 REILHAC
Christiane SOUBRIER	22, rue de Las Plagnes	15250 REILHAC
Francis VERNET	11, rue du Bois des Violettes	15250 REILHAC
Michèle ALRIC	36, avenue du 4 septembre	15000 AURILLAC

Suppléants :

Thierry FONTANILLE	5, rue de la Fontaine	15250 REILHAC
Jean Louis LAVIGNE	6, rue des Cimes	15250 REILHAC
Bernard LAVEISSIERE	10, rue des Aubépines	15250 REILHAC
Simon BOULDOYRE	23, avenue de la Liberté	15250 REILHAC
Jean Claude LACOSTE	11, rue de Lalande	15250 REILHAC
Philippe COUDERC	39, avenue de la Liberté	15250 REILHAC
Luc MARONNE	28, rue Henri Delmont	15000 AURILLAC
Jean-Pierre LAETHEM	1, route de l'Authre	15250 REILHAC
Josette GUBERT	12, rue des Orchidées	15250 REILHAC
Michel LORCA	4, route Impériale	15250 REILHAC
Gaël FABREGUES	3, rue du Pré Vert	15250 REILHAC
André TIBAU	14, rue de Las Plagnes	15250 REILHAC

Le service des Impôts retiendra 6 personnes en tant que titulaires et 6 suppléants.

Demandes de subventions.

- Augmentation de la subvention annuelle au Tilleul de 450 € au lieu de 350 € et maintien de la subvention pour le concours ADAPEI à 400 €.
- Participation de 600 € au Comité des Fêtes pour les courses cyclistes organisées par l'ACVA. En 2014, « Challenge de la Vallée de l'Authre en souvenir de Jo FAUGERE et une deuxième course : CADETS.
- Attribution d'une subvention de 100 € à L'association « Les Jeunes Agriculteurs de SAINT-CERNIN » pour l'organisation de la finale départementale du concours de Labour le 23 août à Saint-Cernin.

Décision modificative budgétaire : BUDGET MAPAD.

Suite à un courrier de la Chambre Régionale des Comptes en date du 15 mai qui précisait que la facture émise par la Société COMPTE R n'avait pas été réglée par l'entreprise CEGELEC qui, par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand en date du 25 Novembre 2013, avait été condamnée à garantir la commune de REILHAC et l'Office Public de l'Habitat des condamnations mise à leur charge (facture : 32 190 € + intérêts : 1 000 € soit 33 190 €), la commune doit procéder au mandatement de cette somme qui sera remboursée par l'entreprise CEGELEC à la commune.

Dépenses de fonctionnement : Article 6226 : 33 190 €

Recettes de fonctionnement : Article 778 : 33 190 €

Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide, pour la durée du mandat de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- 1 - De procéder, dans les limites du montant inscrit au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- 2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour

une durée n'excédant pas douze ans ;

- 4 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 14 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes : Tribunal Administratif – Cour Administrative d'Appel – Conseil d'Etat.
- 15 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- 16 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Recensement de la population 2015 :

Désignation d'un coordonnateur communal.

Pour cette opération, l'INSEE met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs, un nouvel outil appelé OMER : Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement, application INTERNET qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Dans un premier temps, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Chantal JUILLARD, Rédacteur Principal 1^{ère} Classe – est désignée coordonnateur communal.

Désignation de représentants au conseil communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance du bassin d'Aurillac

Vu la délibération du conseil communautaire de la CABA en date du 23 septembre 2002 portant création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;

Conformément à l'article 2 du décret n° 2002-999, les communes situées dans le périmètre d'intervention du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doivent, par délibérations concordantes, désigner leurs représentants ;

Sont élus pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

- **Titulaire** : Bernard LAVEISSIERE

- **Suppléant** : Ginette APCHIN

Travaux de sécurisation routière à Brousse.

Suite à plusieurs sorties de route sur la RD 52 à Brousse à hauteur de la

Au fil des réunions du Conseil Municipal

propriété de Monsieur BERTHOMIEUX et de divers échanges de courriers entre ce riverain et le Conseil Général, une réunion a eu lieu sur le site pour envisager l'amélioration de la circulation et la sécurisation sur cette voie.

Considérant que les aménagements déjà réalisés par le Conseil Général et la commune (bandes rugueuses et limitation de la vitesse), s'avéraient insuffisants car non respectés, il a été convenu que des travaux de pose de glissières bois serait plus appropriées.

Considérant les intérêts de chacune des parties et la proposition transmise par le Conseil Général, il a été convenu que la fourniture serait à la charge de la commune et de Monsieur BERTHOMIEUX, le Conseil Général prenant à sa charge la pose.

Une convention sera établie entre la commune et Monsieur BERTHOMIEUX qui précisera que la commune mandatera la facture globale (devis approuvé pour un montant de 3 954,53 € TTC) et émettra un titre à hauteur de 50 % du TTC à l'encontre de Monsieur BERTHOMIEUX.

Séance du 20 juin 2014

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des deux sénateurs du Cantal

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-huit heures, en application des articles L. 283 à L.290-1 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de REILHAC.

Mise en place du bureau :

Président : PICARD Jean-Pierre

Secrétaire : APCHIN Ginette

Membres du bureau : Aurélie DABERTRAND – Marie-Hélène SERONIE – Christian VIDAL – Bernard LAVEISSIERE.

Mode de scrutin : Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L.286 du Code électoral, le Conseil Municipal devrait élire TROIS délégués et TROIS suppléants sur une liste.

Liste présentée : « de Brousse à Onzac, ensemble pour Reilhac »

Élection des délégués :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Proclamation des élus : Le Maire a proclamé

Elus délégués : Jean-Pierre PICARD – Ginette APCHIN – Bernard LAVEISSIERE.

Elus suppléants : Maurice LABERTRANDIE – Christiane SOUBRIER – Christian VIDAL.

Observations et réclamations : NEANT.

Séance du 23 Septembre 2014

Convention d'adhésion au service de médecine.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour le personnel communal.

Garantie d'emprunt logement LOGISENS.

Approbation pour la garantie des emprunts réalisés par LOGISENS à hauteur de 50 % pour les 4 Logements locatifs – 50 % étant pris par le Conseil Général.

APPROBATION DE LA REVISION « ALLEGEE » N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

la révision « allégée » n° 2 du Plan Local d'Urbanisme concerne le classement en zone à urbaniser une parcelle classée actuellement en zone agricole, afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

APPROBATION DE LA REVISION « ALLEGEE » N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision « allégée » n° 3 du Plan Local d'Urbanisme concerne le classement en zone AUD d'une parcelle actuellement classée en zone N et en parallèle, de restituer en zone N une partie d'une parcelle classée en zone AUD.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme concerne le reclassement en zone urbanisée des zones à urbaniser du bourg ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement.

Désignation de conseillers municipaux aux différentes commissions communautaires.

Considérant le règlement intérieur de la CABA, il est possible de désigner un conseiller aux commissions suivantes :

Environnement et développement durable – Finances, Personnel et Administration Générale – Tourisme, Grands équipements, Culture et Enseignement supérieur – Transports – Travaux et réseaux – Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville.

Sont désignés :

– Pour la commission Environnement et développement durable : Jean Claude LACOSTE

– Pour la commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville : Bernard LAVEISSIERE.

Porté à connaissance de l'avis du 6 Août 2014 de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 4 Juin, il avait été inscrit par décision modificative la somme de 33 190 € suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes.

La décision modificative ainsi que les mandaterments prévus dans cette délibération ayant été transmis à la Chambre Régionale des Comptes dans les délais impartis, celle-ci a émis l'avis n° 2014-0191 le 6 Août dernier qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Demandes de subventions.

• **L'USVA** : Après avoir pris connaissance du bilan financier et des demandes à savoir la même participation des communes de Jussac – Marmanhac et Reilhac, le Conseil Municipal décide de maintenir la subvention de 1 100 € inscrite au budget primitif 2014. Il est précisé que la commune participe pour l'achat de la peinture pour tracer les terrains à hauteur du 1/3 de la facture soit une somme de 200 €/an, le traçage étant réalisé par le Club. Il est également rappelé que l'entretien des terrains est réalisé par les employés communaux.

• **Le Tilleul Reilhacois** sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation des finales départementales de la coupe du Cantal prévue le 5 octobre prochain ainsi que pour le semi-marathon féminin régional organisé au boulodrome le 17 octobre. Le Conseil Municipal, considérant l'absence

Au fil des réunions du Conseil Municipal

de bilan prévisionnel pour ces deux manifestations et la décision de passer à 450 € au lieu de 350 € la subvention annuelle par décision du 4 Juin dernier, décide de ne pas attribuer de subvention supplémentaire cette année.

• **L'Amicale du Pré Vert** sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage au CAP D'AGDE en octobre prochain et auquel participeront 8 résidents. Le coût du séjour s'élève à 5 000 €. Considérant le budget prévisionnel et les financements extérieurs attendus, l'association a fait appel à la commune pour la somme restant à sa charge soit 250 € par résident.

Le Conseil Municipal, considérant ce projet, décide de participer à hauteur de 600 € représentant la somme de 75 € par résident.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour travaux sur réseaux communaux. A compter de 2014 pour un montant de 0.40 €/habitant.

Mission proposées :

- L'assistance juridique et administrative,
- L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.
- Le domaine technique (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)).

Décision modificative budgétaire. – budget principal

Approbation virement de crédits en section investissement pour la somme de 9 000 €.

Séance du 24 octobre 2014

Point sur l'avancement du programme de travaux de voirie de Cantal à Lestoubeyre. – Approbation du devis concernant le pluvial sur la 2^{ème} tranche.

Les travaux prévus sur la première tranche soit de Cantal au Pont sont terminés en ce qui concerne l'adduction d'eau potable, les Eaux Usées pour le compte de La CABA et la réfection du réseau pluvial pour le compte de la commune. Restent les travaux de réfection de voirie qui seront réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Avant d'entreprendre la deuxième tranche, soit du Pont à Lestoubeyre, il avait été convenu de faire réaliser un passage caméra sur le réseau pluvial afin de s'assurer de l'état des ouvrages. L'entreprise POTELE a réalisé cette prestation pour un coût de 898 € TTC et il en ressort que des travaux importants sont à prévoir.

Considérant la programmation des travaux pour le compte de la CABA sur la deuxième tranche, il a été demandé à l'entreprise qui intervient, STAP 15, d'établir un devis pour le pluvial.

Le montant du devis correspondant aux travaux à réaliser depuis la croix de Lestoubeyre jusqu'au 1^{er} virage (du point EP1 à EP8 sur le plan annexé) s'élève à 40 000 € H.T. soit 48 000 € TTC.

Considérant l'urgence des travaux relatifs aux eaux pluviales à Lestoubeyre, il est décidé de reporter les travaux sur le secteur Lagarde afin de pouvoir terminer l'aménagement de Cantal à Lestoubeyre dans de bonnes conditions

Décision modificative budgétaire : Budget annexe MAPAD

Dans l'affaire commune de REILHAC / Compte R, outre la somme de 33 190 € inscrites par Décision Modificative en date du 4 juin 2014, aurait dû être prévu le remboursement des intérêts aux taux légal du 8 juin 2011 au 10 septembre 2014 soit un montant de 320.36 €, somme qui sera garantie également par CEGELEC.

Dépenses de fonctionnement : Article 6611 : 330 €

Recettes de fonctionnement : Article 7788 : 330 €

Séance du 10 décembre 2014

Décision modificative budgétaire.

Décision modificative de 9 440 € représentant les ajustements en travaux de voirie et sur l'entretien des véhicules et des renouvellements des contrats aidés avec une prise en charge par l'Etat qui est de 80 à 90 %.

Demande de subvention DETR 2015

Considérant les travaux à réaliser sur le **bâtiment scolaire** concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rénovation énergétique par l'installation d'une chaudière et le remplacement des menuiseries par vitrage isolant répondant aux exigences des normes énergétiques, il est décidé de solliciter l'inscription de ce programme à la D.E.T.R. 2015.

Pour la partie **chauffage**, le coût estimatif des travaux s'élève à 15 443.34 € H.T soit 18 532.01 € TTC.

Pour la partie **mise aux normes accessibilité aux PMR et Remplacement menuiserie avec vitrage isolant**, le coût estimatif de ces travaux s'élève à 176 110.17 € HT. soit 211 332.20 € TTC.

Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Année 2013

Signature d'une convention cadre avec GrDF de mise à disposition de bâtiments communaux : hébergement d'équipement de télérelève des compteurs de GAZ.

Elle permettra en outre une facturation systématique sur index réel des consommations, sans dérangement des clients et avec une fiabilité accrue.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients. La transmission radio des index journaliers durera moins d'une seconde et utilisera une basse fréquence de 169 MHz.

L'installation sur des points hauts de concentrateur (boîtier de 40x30x20cm associé à une petite antenne environ 2 mètres) permettant la communication des index de consommations gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de GrDF.

La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour traiter et recevoir chaque jour les index de consommation afin de les publier aux fournisseurs et aux clients en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

Recensement de la population – Année 2015.

Le recensement de la population sur la Commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Considérant les préconisations de l'INSEE, il est nécessaire de désigner DEUX agents recenseurs.

Considérant la dotation forfaitaire attribuée et les différentes fonctions à effectuer, il est inscrits le recrutement d'agents non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers équivalents à deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de 6 Janvier 2015 au 20 février 2015.

Ecole Auguste Bancharel



ECOLE DE REILHAC

5, place de la Mairie
15250 REILHAC
TEL : 04 71 63 00 50



Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30.

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Personnel enseignant :

Madame VIDAL : classe de PS/MS : 19 élèves

Madame DUBARRY : classe de GS/CP : 24 élèves

Madame SOULIE : classe de CE1/2 : 20 élèves

Madame TEIL : classe de CM1/2 : 15 élèves

Pour l'année 2014/2015, l'école a un effectif de 78 élèves. Une rentrée pour les TPS est effectuée à la rentrée des vacances de Pâques.

Cette année, l'école favorisera le renforcement de la maîtrise de la langue par l'organisation d'une semaine autour d'une thématique : le Cantal et son patrimoine. Différentes activités autour de la langue en productions d'écrits et en lecture seront proposées.

L'accès à la culture est un axe de travail grâce à la mise en place d'une chorale durant les Activités Pédagogiques Complémentaires, la participation à divers spectacles (Jeunesses musicales de France, contes de Noël et



sur l'Occitanie), et la présentation d'une exposition d'arts visuels. Les enseignantes mettent en place des décloisonnements en arts visuels et en éducation musicale .

Toutes les classes présenteront un spectacle lors de la fête de fin d'année.

L'école participe à des regroupements sportifs (athlétisme) et se rend à la piscine d'Aurillac le jeudi.

Une classe de découverte au Lioran est organisée le 18 et 19 juin autour de la découverte de l'environnement et d'activités sportives pour l'ensemble de l'école.

TEIL Fabienne
Directrice de l'école



Ecole Auguste Bancharel

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) Un nouveau mode de fonctionnement.

Depuis septembre 2014, la commune assure les TAP en coordination avec le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre qui gère les activités, dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial).

Ces activités sont prises en charge par la commune et l'inscription est gratuite pour tous les élèves. Les jours de fonctionnement : lundi, mardi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Personnel communal encadrant : Simone LEYBROS, Claudine LAJARRIGE, Claudine DELON et Jeannine AMBERT.

Personnel du Centre Social : Laure GRAMOND qui a remplacé Amina ERROUANE depuis février 2015.

Pour les élèves ne participant pas au TAP, une garderie gratuite est également mise en place.

Le règlement des TAP est distribué dès la rentrée et en cours d'année pour les nouveaux inscrits. L'inscription se fait de vacances à vacances. Un planning d'activité est proposé et affiché à l'école pendant les vacances scolaires pour la période suivante.

Pour tous renseignements, contacter la mairie au 04 71 63 00 63 ou le Centre Social au 04 71 47 24 10. Le règlement et planning sont également consultables sur le site de la mairie et du Centre Social.



Vie des résidents 2014

Notre résidence pour personnes âgées a connu une année 2014, importante et très active :

- Ont pris leurs fonctions : une médecin-coordinatrice : Dr Micheline ANGE et une infirmière coordinatrice : Madame Elizabeth LEMAIRE
- Les soins ont continué à évoluer vers une organisation plus efficiente
- L'animation s'est développée : les résidents de l'unité ALZHEIMER ont pu vivre des temps d'animation spécifiques
- Un partenariat s'est noué entre Mairie, Centre social et l'établissement pour accueillir les enfants de l'école dans le cadre des temps d'accueil périscolaires (TAP)
- Des résidents ont pu partir en séjour au Cap d'Agde grâce au soutien de l'Amicale des résidents, et aussi avec le soutien financier de la Mairie de Reilhac et de l'ANCV (Agence Nationale pour le Chèque Vacances)
- 3 Conseils de la Vie sociale ont eu lieu, ils ont été riches en échanges, l'EHPAD a aussi organisé un repas des familles en juillet et un buffet entre personnel, familles et membres du Conseil de la Vie Sociale en décembre.
- Les résidents ont commencé à découvrir la musicothérapie et ont eu le plaisir de vivre des ateliers corporels avec un nouveau kinésithérapeute
- Une ergothérapeute a intégré l'équipe pluridisciplinaire afin d'améliorer le confort des résidents.
- Ont été accueillis des reilhacois.
- Bon nombre de membres du personnel ont été formés avec une spécialiste, aux spécificités et aux attentes des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

Pour rappel, l'EHPAD de notre commune comporte 68 lits. Il a connu un taux d'occupation de plus de 99 %, cette année, comme pour les années précédentes.

Des résidents ont pu en juin effectuer une sortie au viaduc de Garabit. Ils ont aussi participé à un concours de belote inter-maison de retraités, et même une sortie au restaurant de la Croix de Cheules.

En 2015,

- Un nouveau psychologue : Monsieur Robert VINET viendra remplacer Madame Marie ANTON.
- Des nouvelles sorties seront organisées et peut être un nouveau voyage.
- Les familles seront reçues régulièrement sous forme de réunion d'échanges par la médecin-coordinatrice.
- Plus de conseils de la vie sociale auront lieu afin de resserrer les liens entre familles, résidents et personnel. Cela permettra de faire évoluer le projet d'établissement, peut être vers une deuxième unité spécifique.



Intégration de l'EHPAD dans le territoire

La Résidence des Prés Verts travaille toujours en étroite collaboration avec les services municipaux de la Ville de Reilhac. Le tri des cartons est pratiqué, bien évidemment et l'enlèvement des déchets est assuré conjointement un Vendredi sur deux par les agents municipaux et le Gardien de la Résidence. Les agents municipaux assurent déneigement et salage dès que la neige recouvre le parking de la résidence. Au printemps et à l'Automne les agents municipaux ont assuré la taille des arbres et arbustes ainsi que l'enlèvement des déchets verts ;

La Direction de l'EHPAD et la Commune travaillent donc main dans la main, les résidents ont eu la visite de M. le Maire à l'occasion de l'anniversaire des 105 ans de Mme LAVERGNE, pour la présentation de vœux et la galette et aussi à l'occasion du dernier conseil de la vie sociale, en juin.

En 2014, ces liens se poursuivront et l'EHPAD pense à encore plus ouvrir vers l'extérieur afin de continuer à être un lieu de vie où sont favorisés les liens inter-générationnels.



Projets 2015

En 2015, l'établissement :

- Après une évaluation externe vécue avec bon nombre de points positifs, l'établissement mettra en place une commission d'amélioration de la qualité dans tous les domaines concernés par ce rapport, elle sera axée en priorité sur la prise en charge des soins des résidents et la nutrition.
- Fera évoluer sa restauration pour mieux l'adapter aux résidents de l'unité ALZHEIMER.
- Continuera à améliorer sa prise en charge des résidents grâce à l'apport constitué par un médecin-coordonateur gériatologue : Dr ANGE et une infirmière coordinatrice expérimentée : Madame LEMAIRE.
- Finalisera la mise en place des projets personnalisés.
- Poursuivra ses actions avec les acteurs du territoire : Mairie, Ecole, Centre social.
- Poursuivra sa politique de formations de stagiaires et apprentis.
- Développera ses relations avec d'autres établissements : partage de bonnes pratiques, sorties communes.
- Continuera à travailler sur un projet faisant une part importante à la protection de l'environnement.
- Finalisera sa convention avec l'Aumônerie afin d'assurer aux résidents la possibilité de vivre leur culte régulièrement (visiteurs de la Paroisse et messe mensuelle sur site).
- Souhaite enfin re-conventionner avec les financeurs (CG15 et DTARS15) afin de pouvoir adapter ses équipes à la dépendance croissante des résidents et aux besoins en soins grandissants. (cette convention devait être renouvelée en 09/2014 mais les financeurs n'ont pas pu accéder à la demande de l'établissement).
- Dans le cadre de la nouvelle convention, la résidence souhaite écrire un projet d'établissement incluant une nouvelle unité ALZHEIMER car la file active s'y prête et la configuration architecturale le permet.

Centre social Vallée de l'Authre

Le Centre social intercommunal de la vallée de l'Authre est un outil au service des habitants du territoire, il réalise des actions avec et pour les habitants.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre bureau d'accueil situé à Reilhac (à côté de la mairie) au **04.71.47.24.10**

Accueil le lundi - mardi - jeudi et vendredi après-midi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Boîte aux lettres sous le porche (entre le bâtiment de la mairie et l'église)
<http://www.csiva.fr>

Mini-séjours 3/12 ANS

Mini-séjours

Tarifs au Quotient Familial disponibles sur le site et sur la plaquette d'information de l'été distribuée en mairie dans les cartables de vos enfants.

<http://www.csiva.fr>

Activités ados 11-17 ans

Animateur à contacter Nicolas RABHI par mail nicolasrabhi@orange.fr ou au 04.71.47.24.10.

<http://www.csiva.fr>



Relais Assistantes Maternelles

Animatrice Laure CAUFEYT au 06.78.64.51.58 ou au 04.71.47.24.10 le lundi après-midi.

Le RPE est fermé pendant les vacances scolaires.

<http://www.csiva.fr>

Le secteur famille

Référent famille Marie MONTARNAL - Centre social : 04.71.47.24.10

<http://www.csiva.fr>

Projet éducatif de territoire et temps d'activités périscolaires : TAP

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.**

Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la **complémentarité des temps éducatifs.**

Les objectifs éducatifs visés pour le territoire de la vallée de l'Authre doivent permettre de :

- Garantir la continuité éducative et viser à la réussite scolaire pour tous.
- Garantir l'équité de l'offre périscolaire à l'échelle d'un territoire.
- Rechercher une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre.

Le comité de pilotage s'est engagé dans la rédaction de ce projet partagé afin de favoriser l'**identité intercommunale**. Cette identité intercommunale ne se décrète pas elle est liée au « vouloir vivre ensemble » elle se construit, elle est le fruit de projets partagés.

Cet espace d'expérimentation doit permettre de réaliser des rencontres à dimensions intercommunales avec l'ensemble des enfants scolarisés du territoire. Ces espaces d'expression seront des lieux de rencontres et d'échanges répondant aux objectifs initiaux du vivre ensemble et de l'accès à la culture.

Le comité de pilotage du PEDT de la vallée de l'Authre est composé de 21 membres soit 3 membres par communes (suppléants possibles dans chaque collèges).

Ces membres siègent sur la base du volontariat.

Ces membres sont issus des 3 collèges suivants :

- Enseignants
- Elus
- Parents des amicales de parents d'élèves et/ou parents représentant du conseil d'école-Représentants d'associations du territoire si celles-ci concourent au projet.

Concernant la commune de Jussac : les membres du groupe de pilotage sont Mme Céline PRADEL représentante de l'APE / Mme Eliane ROUX adjointe au maire, M. Pascal MARRONCLE conseiller délégué / Mme Angélique RIGAL représentante conseil d'école. M. BARUSIER Laurent, Directeur d'école.

2 objectifs Educatifs sont retenus pour garantir le sens du pilotage du projet :
Le vivre ensemble L'accès à la culture

Le comité de pilotage est réuni en plénier puis divisé en sous-groupes pour plus d'efficacité.

Sous-groupes proposés :

Informations et communication
Articulation entre le projet d'école et le PEDT
Règlement à appliquer
Les objectifs et les activités proposées sur les TAP

Réunion du Comité de pilotage à un rythme régulier : toutes les 3 semaines environ.

Ces réunions ont permis d'aboutir à la mise en place des TAP sur la commune de Naucelles.

Les programmes d'activités ainsi que le règlement sont disponibles sur le site du centre social.

<http://www.csiva.fr>

Le comité de pilotage doit se réunir tout au long de l'année afin de réaliser des bilans des temps d'activités périscolaires régulièrement aussi si vous souhaitez nous faire des remarques ou nous poser des questions n'hésitez pas à contacter le représentant de votre commune ou le centre social au 04.71.47.24.10.





Le SMOCE

Le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) regroupe 89 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et sur les communautés de communes Cère et Goul En Carladès, Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre 2 Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy. Le SMOCE a pour compétence, sur ce territoire, la réalisation des études, l'établissement des projets, leur concrétisation dans le cadre :

- du Programme local de prévention des déchets contractualisé avec l'ADEME,
- de la mise en place d'actions favorisant la réduction des déchets,
- de la mise en place d'équipements d'élimination favorisant la valorisation énergétique et matière, en s'appuyant au maximum sur une mutualisation des moyens.

Le service de broyage de végétaux



Le service de broyage de végétaux à domicile existe depuis juillet 2013. La mise en place de ce nouveau service présente de nombreux avantages pour le particulier. En effet, outre l'obtention d'un broyat de qualité qui viendra comme apport carboné,

essentiel pour le compostage des bio-déchets, il peut également être utilisé en paillis, pour les parterres de fleurs par exemple. Cela freine la pousse de mauvaises herbes et maintient une humidité constante –et donc limite l'arrosage.

Ce service permet dès lors aux particuliers d'éviter les déplacements dans les déchèteries ou de brûler les végétaux coupés, voire les dépôts sauvages, pratiques illicites. C'est donc pour tous ces avantages que le SMOCE réalise désormais le broyage de végétaux à domicile, gratuitement, sur son territoire d'intervention (voir ci-dessus). Avec pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat répond en partie à l'objectif de réduction de déchets fixé par l'ADEME dans ses engagements pris fin 2011 dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette contractualisation prévoit de réduire à minima de 7 % l'ensemble des déchets dans la circonscription du SMOCE. Et les déchets verts en font bien évidemment partie.

Pour bénéficier de ce service gratuit, contacter le SMOCE au 04.71.63.87.64 ou sur www.smoce.fr.

Le tri, c'est facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution.

3 RÈGLES D'OR...



Règle n°1

Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires : dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°2

Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°3

Bouteilles en verre, pots en verre, bocaux en verre : dans le conteneur à verre.

...ET 2 ASTUCES POUR UN TRI FACILE

Astuce n°1

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

Astuce n°2

Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Retrouvez la géolocalisation de tous les points d'apport volontaire sur www.smoce.fr

Pour des poubelles plus légères !



Faire du compost, c'est alléger de près de 30 % le poids de vos poubelles, soit entre 35 et 60 kg par habitant et par an de déchets fermentescibles ou de bio-déchets ! Vos poubelles sentiront également moins mauvais.

C'est autant de déchets qui ne seront pas à traiter par la suite. En réalisant ce geste simple, vous contribuerez ainsi à la réduction des déchets collectés. Pour les jardiniers, que ce soit pour un potager ou un jardin d'agrément, c'est l'assurance

d'améliorer la fertilité des sols et donc d'avoir de belles plantes par la suite. En valorisant les déchets organiques à domicile, le compostage permet d'obtenir un compost gratuit et un amendement naturel. Source d'économies, il n'est plus utile d'acheter du terreau ni d'engrais.

Selon la taille de votre foyer, des composteurs de 400 l. ou de 800 l. sont à votre disposition auprès de votre communauté de communes à un coût avantageux.

Urbanisme et environnement

En 2014 la commune de Reilhac a délivré :
11 Permis de construire dont 5 habitations.
22 Déclarations préalables.
17 Demandes de certificat d'urbanisme.

Modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

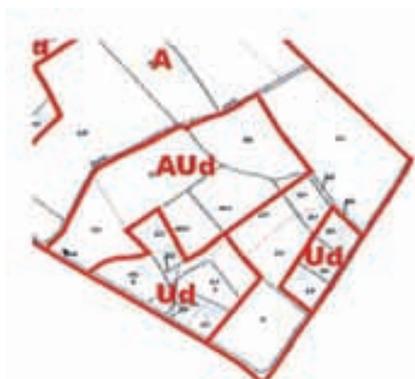
Révision allégées N° 2

Une zone à urbaniser AUd au lieu dit « La Camp » est créée sur la partie de la parcelle cadastrée AA283 actuellement classée en zone agricole A du PLU.

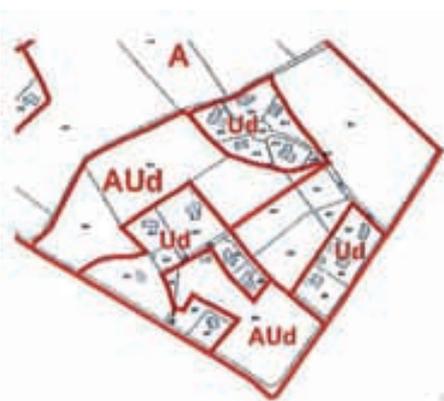
Cette zone AUd est étendue sur le reste de la parcelle AA283 ainsi que sur la parcelle AA156 afin de permettre un aménagement cohérent de l'ensemble de cette zone au travers d'une voie de desserte, conformément à l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone.

Les secteurs jusqu'alors classés en zone à urbaniser AUd qui, depuis l'approbation du PLU, ont fait l'objet d'une opération d'aménagement et ont été urbanisés, sont reclassés dans la zone urbaine Ud du PLU.

Zonage avant révision.



Zonage après révision.

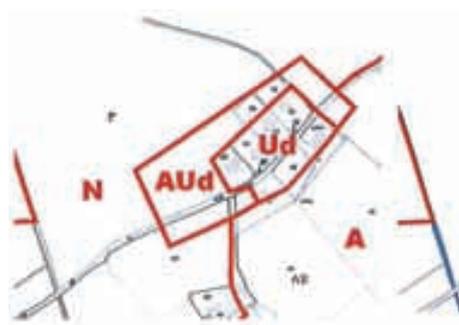


Révision allégées N° 3

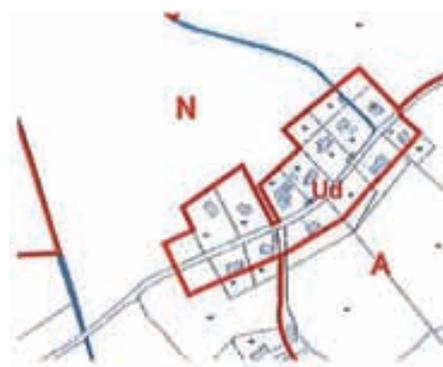
Les secteurs de la zone à urbaniser AUd dans le lieu-dit « Capelle » qui ont été urbanisés depuis l'approbation du PLU sont reclassés dans la zone urbaine Ud de celui-ci.

Une partie de la zone à urbaniser située au Nord du hameau, sur la parcelle cadastrée AB97 est reclassée dans la zone naturelle N du PLU, tandis que la nouvelle zone Ud est étendue à l'ouest du hameau afin de permettre la construction de deux nouvelles habitations.

Zonage avant révision.



Zonage après révision.

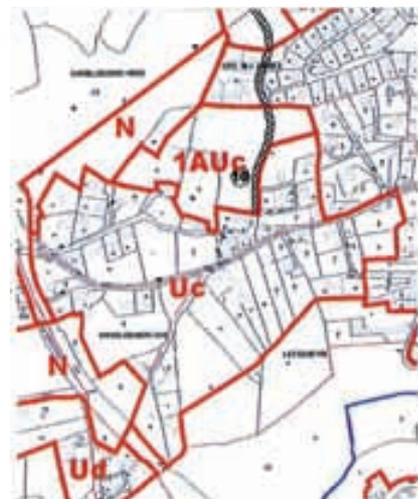


Dispositions modifiées du règlement graphique (Zonage)

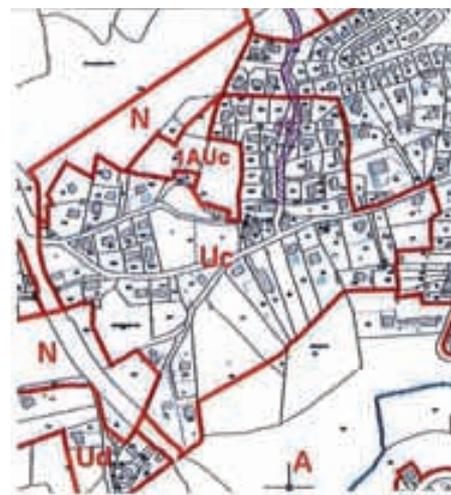
Dans le bourg de Reilhac, la zone 1AUc située au lieu-dit « Cap del couderc- Nord » a fait l'objet d'une opération de construction d'un lotissement résidentiel ayant entraîné l'urbanisation d'une grande partie de cette zone 1AUc.

Ce secteur est donc en partie reclassé dans la zone Uc du PLU conformément au préambule du règlement de la zone 1AUc qui stipule que celle-ci « a vocation à devenir une zone Uc ».

Zonage avant révision
(Secteur Cap del couderc Nord)



Zonage après révision
(Secteur Cap del couderc Nord)

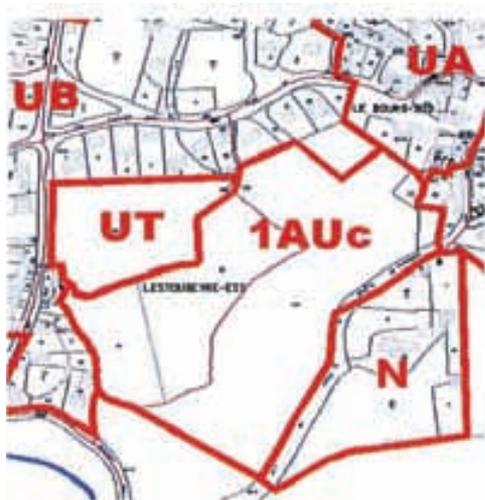


Dans le bourg de Reilhac, la zone 1AUc située au lieu-dit « Lestoubeyre-Est » a fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement dont la construction d'une maison de retraite, d'un lotissement résidentiel et l'aménagement de terrains de sports et de loisirs, ayant entraîné l'urbanisation de l'ensemble de la zone 1AUc.

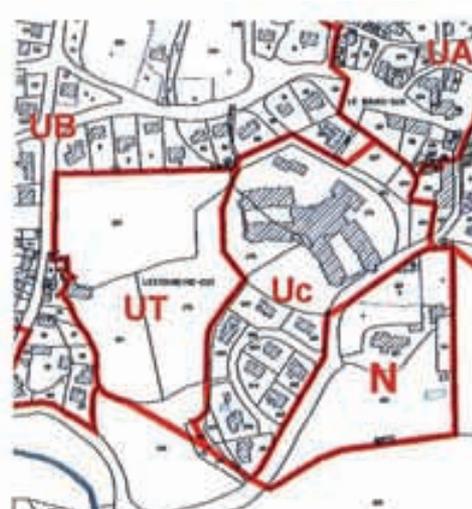
Cette zone est donc reclassée en deux zones distinctes en fonction des aménagements réalisés : le lotissement résidentiel du « Pré vert » et la maison de retraite des « Prés verts » sont classés dans la zone Uc du bourg tandis que les terrains de sports et de loisirs sont classés en zone UT du PLU.

Urbanisme et environnement

*Zonage avant révision
(Secteur Lestoubeyre-Est)*



*Zonage après révision
(Secteur Lestoubeyre-Est)*



Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

La commune de Reilhac a entrepris en 2014 la mise en conformité du centre bourg suivant les dispositions de la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette loi repose sur deux principes fondateurs :

- 1- Prendre en compte toute personne en incapacité ou difficulté définitive ou temporaire de se déplacer, d'accéder et d'utiliser :
 - Les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.
 - Les personnes handicapées.

2 - Traiter l'ensemble de la chaîne de déplacement : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

La Société FORMACCES a été choisi au terme d'un appel d'offres pour réaliser le diagnostic du site défini.

Ce diagnostic se fait en trois étapes :

- Audit et état des lieux du site et analyse de la conformité en prenant en compte toutes les situations handicapantes.
- Préconisations techniques et organisationnelles de mise en accessibilité.
- Estimation financière des travaux de mise en conformité.



Périmètre de l'étude.

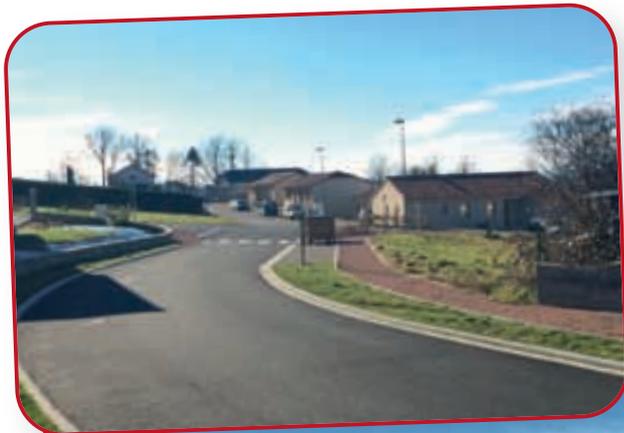
L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme assure une permanence tous les mardis en mairie, sur rendez-vous, de 9 h 30 à 11 h 30.

Christian VIDAL

Travaux 2014

Voiries et réseaux

Rue des Alouettes, Allée des Colibris et Allée des Fauvettes



Réalisation des enrobés, des trottoirs et des plantations

Rue de Lasplagnes

*Réfection totale des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.
Réalisation des enrobés de la chaussée.
Réfection des trottoirs*



Rue de Lestoubeyre

Réfection totale des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Création d'un pluvial.



Travaux 2014

Construction

Construction de la nouvelle cantine scolaire par la commune et de quatre logements par Logisens.



Sécurisation routière



Création d'un ralentisseur en zone 30 à l'entrée de la rue de Lasplagnes



Installation d'une glissière de sécurité à Brousse

Autres travaux



*Impasse du Vieux Four
REILHAGUET*

Mur de soutènement

Fleurissement à Lasplagnes réalisé par les employés communaux, Laurent et Hervé, que nous tenons à remercier ici pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement envers notre commune.



Réfection de la barrière à Lagarde

*L'adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme : Christian VIDAL
Le conseiller délégué aux travaux : Francis VERNET*



*Jean-Jacques REYNIER
chante à REILHAC*



Le marché de printemps



La fête de l'école



La pétanque avec l'ADAPEI

Ça s'
à Reil





Rando don du sang



Sortie AMIGAU



Les amis de Broussette



La fête du pain à REILHAGUET

est passé

hac en 2014



La fête de la Saint Laurent



Méli mélo de Noël

Ça s'est passé à Reilhac en 2014

Assemblée générale de l'association des cadres de réserve du Cantal 8 mars 2014 REILHAC

ACCUEIL

L'Assemblée Générale de l'Association des cadres de réserve du Cantal s'est tenue à Reilhac le 8 mars 2014 dans la salle du Conseil Municipal.



NOS TRAVAUX STATUTAIRES

Participait à l'Assemblée Générale une quinzaine de membres de l'Association.



Le rapport moral a été présenté par le Président le LCL Jean Pierre Laethem, le rapport d'activité par le Secrétaire, le LCL Pierre Lheureux, et le rapport financier par le Colonel Jean-Pierre Strassen.

Notre Mascotte... Sergent Brigitte Vigier Future Secrétaire parmi une Assistance attentive et patiente.



DEVOIR DE MEMOIRE

A midi, hommage est rendu aux victimes des deux guerres mondiales, dont le nom est à tout jamais gravé sur le monument aux morts de Reilhac. (Photo 0020)

Vingt-cinq hommes attachés à la commune ont donné leur vie à la Patrie pendant la première guerre mondiale et deux au cours de la seconde. Leur nom a été cité, avec leur âge, leur grade, leur unité d'affectation, les lieux de leur décès et leur sépulture.



LE DRAPEAU

Et notre fidèle porte-drapeau, le Caporal Chef Michel Flotte.



LE DEPOT DE GERBE par

Le Président de l'ACRC Jean-Pierre Picard, Maire de Reilhac
Le Capitaine Didier Vincent, Adjoint du Délégué Militaire Départemental.

AUX MORTS FIN DE LA CEREMONIE

A l'issue de la cérémonie, Monsieur Jean-Pierre Picard nous a accueillis dans la salle du Conseil et a offert le champagne à l'assistance.

Merci Monsieur le Maire pour votre accueil et votre gentillesse.

La journée s'est terminée agréablement au restaurant « Le Prado » à Jussac. Que Monsieur Arnal soit également remercié pour les mets délicats qu'il nous a servis.

Merci à Monsieur André Freyssinier pour les photographies, ainsi qu'aux Elus et aux Employés Communaux pour leur présence aimable et le travail accompli.

Jean-Pierre LAETHEM



Ça s'est passé à Reilhac en 2014

Une danseuse Reilhacoise

Une danseuse Reilhacoise, Jeune espoir de la danse en ligne, Océane ASTORG, 16 ans, sachant allier études et sport, partage son temps entre ses cahiers, ses stages et ses chaussures de danse. Depuis 3 ans, elle s'entraîne au Club « Line Dance & Co » de JUSSAC pour parfaire sa technique et progresser, ce qui lui a permis de monter cette année de catégorie après une saison sportive riche en résultats.

Au sein de la Fédération Française de danse, Océane a obtenu la 2^{ème} place à la Coupe d'Auvergne, la 2^{ème} place à la coupe Inter-régionale regroupant toute la moitié sud de la France. Finaliste à la coupe de France, elle est aussi montée sur la 2^{ème} marche du podium.



A la Fédération Anglaise « World Dance Masters », elle a connu le même succès et pour clore cette saison sportive, à la Fédération Américaine « VCWDC » elle est enfin montée sur la 1^{ère} marche du podium.

Océane doit travailler toutes les techniques de danses : cha-cha, valse, polka, est-coast-swing, west-coast-swing, hip hop. Elle y travaille d'arrache-pied car la saison 2015 débutera le 21 mars à NAUCELLES, avec la coupe d'Auvergne, dans une catégorie supérieure.

Suite à ces sélections, elle partira à Grenoble le 6 juin pour la finale de la coupe de France.

Parallèlement, elle ira concourir à nouveau à la Fédération Anglaise le 1^{er} mars et obtenir une sélection pour se rendre au Championnat du Monde de la danse en ligne le 15 août à Black Pool en Angleterre dans le mythique théâtre « Winter Garden », où se déroulent les grandes compétitions de danse de salon.

Son entraîneur, Corinne DELY sera à ses côtés sur chaque compétition puisqu'elle concourt aussi dans les plus hautes catégories à l'international (plusieurs fois championne du monde).

L'année 2015 sera riche en émotion et nous attendons avec impatience tous ces résultats.



Pipo et Nino

Le 23 Août au matin, Pipo et Nino ont fait leur apparition sur la place de la mairie devenue calme depuis la fête patronale. Deux clowns facétieux ont entraîné le public dans un univers de pitrerie apprécié par petits et grands.

Merci à tous les deux pour ce petit moment de rigolade...



Un niveau d'investissement soutenu

Offrir des infrastructures et services de qualité aux habitants, soutenir par ses chantiers l'activité économique : la CABA poursuit une politique d'investissements soutenus dans tous ses domaines de compétence et sur toutes ses communes.



La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac mène une politique de travaux soutenue qui permet d'offrir des infrastructures et services de qualité aux habitants et d'améliorer l'attractivité du territoire. En 2014, les paiements attachés aux dépenses d'équipement portées par la CABA s'élèvent ainsi à plus de 12 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de crédits engagés.

En 2014, ce programme d'investissements a été particulièrement marqué par la restructuration du Stade Jean Alric, une opération de 6,7 M€ HT, conduite avec le soutien du Conseil Général (800 000 €) et une aide de l'Etat (150 000 € de dotation ministérielle) qui s'est achevée en juillet.

L'Epicentre, site dédié aux cultures urbaines, a lui aussi connu une extension avec la réalisation d'une Street Plaza, nouvelle aire de glisse extérieure de 1 100 m². Elle a accueilli les premiers pratiquants de Skate et BMX dès le 19 septembre dernier lors des Sessions Volcaniques. Cette opération d'un montant de 194 000 € HT a reçu des aides européennes au titre du fonds Leader (54 147 €).

Côté cultures musicales, l'extension du Chaudron, studios d'enregistrement et de répétitions, se poursuit jusqu'au printemps : un bureau et un local de stockage supplémentaires offriront plus d'aisance aux utilisateurs. La CABA a également entamé à l'automne la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil commun au Stade d'Athlétisme Marie-José Pérec et à l'Aire événementielle.

Cet équipement de 250 m² comprendra vestiaires, locaux administratifs et techniques, coursive et espace semi-clos pour la pratique d'échauffements. Les travaux doivent prendre fin mi-2015.

Le développement économique, un secteur fort d'intervention

L'autre grand secteur d'intervention de la CABA dans le cadre de son Budget principal est le développement économique. La Collectivité poursuit ainsi les travaux de modernisation et de mise aux normes, dans le cadre de la Directive Européenne « Ciel Unique », de la plateforme aéroportuaire. Elargissement du taxiway, mise aux normes du dispositif PAPI (système optique d'aide à l'atterrissage des avions), travaux d'électricité, clôtures, mise en place d'un appareil à rayons X pour le contrôle des bagages, réaménagement de l'accueil... ont, en 2014, représenté 325 000 € de travaux.

Au Pôle immobilier d'entreprises, après la réalisation de la 5^e tranche, les études pour les 6^e et 7^e tranches sont d'ores et déjà prêtes, afin de répondre aux besoins immobiliers des acteurs économiques lors de la création ou du développement d'une entreprise.

Pour la 6^e tranche, le projet prévoit la réalisation de 536 m² de bureaux locatifs et d'une salle de réception de 50 m² en rez-de-chaussée.

Le développement des zones d'activités est également à l'oeuvre, notamment les réserves foncières pour Esban II. Aménagement d'une nouvelle résidence universitaire pour accompagner le développement de l'antenne d'Aurillac, crédits supplémentaires pour le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique sont d'autres dossiers engagés et qui se poursuivent en 2015.

Pour l'amélioration des équipements et services

A côté des projets structurants inscrits au Budget principal s'ajoutent les opérations programmées dans les Budgets annexes : Eau, Assainissement, Traitement des déchets ménagers et assimilés, Campings, Transports. Plus de 3,1 M€ ont ainsi été investis en 2014 pour l'amélioration de ces services.

Sur les Budgets Eau et Assainissement sont menées des opérations d'envergure. 2014 a par exemple marqué la mise en service des derniers ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération Vallée de l'Authre représentant 6 M€ d'investissements et qui a permis, sur 3 ans, de réhabiliter et de restructurer les systèmes d'assainissement de Jussac/Reilhac et de Naucelles/Ytrac. Sur l'ensemble des Communes, les opérations d'entretien et d'amélioration continue des ouvrages ont représenté un investissement global de 1,4 M€ pour l'Eau et 1,1 M€ pour l'Assainissement.

La CABA prépare également l'avenir au travers d'études stratégiques telles que l'établissement du schéma directeur d'eau potable et la modernisation de l'assainissement du Bassin d'Aurillac (études sur la rénovation du système d'épuration de Souleyrie et le programme d'assainissement « Vallée de la Cère »).

Dans la continuité de la politique d'équipement conduite depuis plus d'une décennie, l'objectif de la CABA est de toujours maintenir un niveau soutenu d'investissement, car celui-ci constitue aussi un soutien important à l'activité économique.



La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère au quotidien différents services pour les habitants de son territoire. Voici un panorama des principales actions réalisées au quotidien par la CABA, en particulier pour les habitants de Reilhac.

Eau et assainissement

Tout au long de l'année, les services de l'Eau et de l'Assainissement assurent la surveillance et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement afin de garantir leur bon fonctionnement, la qualité et la continuité du service. En 2014, à Reilhac, ont été réalisés :

- 2 raccordements au réseau d'eau potable et 2 raccordements au réseau d'eaux usées ;
- nettoyage annuel obligatoire des réservoirs de Reilhac le 24 avril et de Reilhaguet le 8 avril ;
- 1 réparation avant compteur ;
- 15 renouvellements de compteur ;
- 1 consultation du Service Public d'Assainissement Non Collectif dans le cadre de ventes immobilières. Ce service encadre également au quotidien les permis de construire, les dossiers de réhabilitation et les contrôles d'installations neuves et existantes, liés à l'assainissement individuel.

Etudes /Travaux :

Rues de Lestoubeyre et de Lasplagne : en 2014, travaux de réhabilitation (142 906,80 € HT) avec renforcement des réseaux d'eau potable et reprise partielle du réseau d'eaux usées par la CABA, avant aménagement de voirie par la Commune.

Infos pratiques :

- chaque abonné est responsable de la surveillance de son compteur d'eau et doit contrôler sa consommation ;
- l'abonné est responsable de la protection de son compteur contre le gel et des réparations à l'intérieur de son habitation ;
- pour toute information :
Régie de l'eau au 04 71 46 86 38,
SPANC au 04 71 46 86 31,
Urgence Eau et assainissement au 04 71 46 48 60.

Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire sont mis à disposition pour la collecte du tri sélectif (journaux-magazines, emballages et verre) : à la salle polyvalente, au pont de Récoulet, à l'abris-bus de Lasplagnes, au pont de Brousse et à Lagarde. Une colonne pour la collecte de textile (jouets en tissu, chaussures, maroquinerie, vêtements, linge de maison...) a également été installée devant la salle polyvalente ;
- Autres déchets : à apporter à la déchetterie des Quatre-Chemins (dont Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques qui fonctionnent grâce à une pile, une prise ou un accumulateur et Déchets Ménagers Spéciaux - bricolage, entretien, jardinage - avec leur emballage) ou à la déchetterie de l'Yser ;
- contact : Centre technique communautaire, 04 71 46 48 50.

Transports

- gérés par la Stabus pour le compte de la CABA ;
- liaison Reilhac – Aurillac par la ligne A, du lundi au vendredi ;

- service de Transport A la Demande le samedi et pendant les vacances scolaires (réservation : 04 71 48 53 00).
- contact Stabus : 3 avenue Gambetta, Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr

Urbanisme & Habitat

La CABA conduit un Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique, Autonomie, Handicap » pour :

- soutenir les propriétaires occupants aux revenus modestes dans la rénovation de leur logement afin de lutter contre la précarité énergétique ;
 - améliorer le confort pour les personnes âgées et/ou handicapées.
- En 2014, 7 dossiers ont été enregistrés sur Reilhac. Ce programme s'achève en 2015 (sous réserve des crédits disponibles).

Renseignements : PACT Cantal, 9 Avenue Aristide Briand, Aurillac, 04 71 48 32 00, cantal@pact-habitat.org.

Grands équipements

A l'échelle communautaire, l'une des actions majeures de la CABA est la réalisation et la gestion d'équipements structurants :

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac (inscriptions et animations gratuites pour les habitants de la CABA) - rue du 139^e RI, 04 71 46 86 36, mediatheque.caba.fr ;
- Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac (accueil gratuit des scolaires et des centres de loisirs de la CABA) - rue du Dr Patrick Béraud, 04 71 48 26 80, centreaquatique.caba.fr ;
- Stade Jean Alric (nouveau parvis et nouvelle Tribune d'Honneur inaugurés le 5 septembre 2014) ;
- Epicentre (dédié aux cultures urbaines, BMX, Skate... - Street Plaza, nouvelle aire de glisse extérieure, inaugurée le 20 novembre 2014) ;
- Le Prisme (billetterie Centre de congrès, 1 bis place des Carmes, Aurillac, 04 71 46 86 58, www.aurillaccongres.com) ;
- Le Chaudron (studios de musique en cours d'extension) ;
- Le Parapluie (centre de création artistique pour les arts de la rue, en lien avec le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac) ;
- Stade d'Athlétisme Marie-José Péréc (nouveau bâtiment d'accueil en cours de construction) ;
- Boulodrome ;
- La Plantelière.

Contact CABA

Accueil : 41 rue des Carmes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire : 195 avenue du Général Leclerc, 04 71 46 48 50

Site : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.official

A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Co-Présidents : Mme RODRIGUES Claire et M. SALLES Julien
04.71.47.21.80 et 04.71.47.12.16

AGV REILHAC

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane
04.71.47.22.39

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (USVA)

Co-Présidents : MM. BESSON Frédéric et LEYBROS Serge
04.71.49.75.15 et 04.71.47.27.85

COMITE DES FETES

Co-Présidents : MM. FOUR Serge et LABERTRANDIE Maurice
06.27.77.30.95 ou 04.71.47.23.62

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Président : M. PEYRAT Louis
04.71.47.23.41

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes) :

Co-Président : MM. BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice
04.71.47.26.30 et 04.71.47.26.02

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : M. LARION Jean-Michel
04 71 47 26 48

A.C.C.A.

Président : M. PICARD Jean-Pierre
04 71 47 21 36

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : M. GOUBERT Jean
06.78.37.45.61

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : M. DANCIE
04 79 97 79 68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : M. FONTANILLE Thierry
04 71 47 21 27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : M. PEYRAT Roger
04.71.46.65.45

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane
04 71 47 22 39

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Présidente : Mme MARTIAL Christine
04.71.47.24.10

AMICALE DES PRES VERTS

Présidente : Mme MEYNIEL Roselyne
04.71.46.24.40

Reilhac et ses Associations

Je tiens à m'adresser à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour animer notre village tout au long de l'année.

Même si la société se veut de plus en plus compliquée, prendre des responsabilités au sein d'une association mérite le maximum d'encouragement, c' est pourquoi je me permets de prendre le temps de détailler chacune d'entre elles.

Entouré du président Serge FOUR et de son équipe ultra motivée, le Comité des Fêtes organise de nombreuses manifestations : fête patronale, concours de belote, marché de pays et fête de Noël.

Avec simplicité et convivialité le Tilleul Reilhacois et son président Jean-Mi LARION proposent des concours de pétanque qui rassemblent des dizaines de joueurs du plus jeune au plus âgé. Sans oublier cette magnifique journée de pétanque avec la participation de nos jeunes résidents de l'ADAPEI.

Les footballeurs de l'Union de la Vallée de l'Authre occupent régulièrement nos nouvelles installations sportives. Nous espérons un bel avenir pour la fusion des trois communes ainsi que pour l'école de Foot EVA. L'APE et ses co-présidents, Mme Claire RODRIGUES et M. Julien SALLES, organise toujours autant d'évènements pour soutenir l'école et les loisirs des enfants.

De son côté, le Centre Social de la vallée de l'Authre, avec comme présidente Mme Christine MARTIAL, assure l'animation de garderie en

périscolaire et pendant les vacances scolaires.

Je citerai également l'Amicale des Prés Verts, avec Colette MOULIER et Stéphanie HAUTESSE, qui propose à nos aînés des activités supplémentaires au sein de la Maison de Retraite.

Les Amis de Broussette regroupent chaque année à la même époque, les habitants pour une agréable journée et ceci, grâce à Thierry FONTANILLE et son équipe.

Le CCAS qu'on ne présente plus, connu à la fois par son aide auprès de certains foyers, mais également pour le réconfort apporté aux habitants de la commune.

D'autres associations encore méritent notre attention et notre soutien :

- La Gym avec Christiane SOUBRIER
- L'ACCA de Jean-Pierre PICARD
- Les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre avec Louis PEYRAT
- Les Anciens Combattants d'AFN autour de Roger PEYRAT
- Avec les deux roues, AMIGAU et son président Jean GOUBERT
- Le Club Canin sous la conduite d'André DANCIE

L'équipe municipale, autour de Jean-Pierre PICARD, remercie toutes les personnes impliquées dans l'animation REILHACOISE.

Maurice LABERTRANDIE
Adjoint à l'Animation

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à l'union fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre, où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population, et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de la gerbe de fleurs au monument, il revient au Maire de la commune et au Président des Anciens Combattants, de lire les messages du Ministre des Armées et le message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre, puis l'appel aux morts (enfants de la commune morts pour la France) une minute de silence est observée en leur mémoire, puis c'est la Marseillaise qui clôturera ce moment du souvenir

Notre assemblée générale a eu lieu le 7 janvier 2014 ; après les comptes rendus de l'année, et le rapport financier, nous avons dégusté la galette des rois et trinqué à la nouvelle année .



Le 8 mai 2014 journée agréable, peu de monde au monument aux morts et à la messe, chose toujours regrettable. Le repas au restaurant (le Prado) a, comme toujours, connu une ambiance fraternelle en compagnie de Messieurs les Maires des deux communes qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation pour un moment passé en toute amitié. Merci à Monsieur le Maire et son conseil pour la pose d'une plaque commémorative sur le monument qui rend hommage à ceux qui sont morts pour la France et dont le nom ne figure pas sur le monument aux morts tel que Algérie, Maroc, Tunisie et Opérations extérieures (merci pour eux).

Le 11 novembre date de la fin de la Première Guerre Mondiale.

A 10 h 00 avait lieu le rassemblement au monument aux morts de REILHAC en présence de M. le Maire le conseil Municipal et quelques sympathisants.

Dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles. A 11 h 00 la messe avait lieu à Naucelles puis à 12 h 00 le rassemblement au monument aux morts en présence de M. le Maire, dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles.



M. le Maire de Naucelles nous a invités à nous rendre à la salle du conseil afin de consulter quelques documents très intéressants exposés en Hommage à la 1^{ère} Guerre Mondiale recherches par ces Dames de la bibliothèque. Merci pour leur travail.

Puis le pot de l'amitié nous a été offert avant de nous rendre au restaurant (Le Prado) à Jussac où nous avait conviés M. le Maire de Reilhac pour le repas traditionnel en présence de M. le Maire de Naucelles et de M. le Curé Sournac.

C'est dans une ambiance toujours aussi fraternelle que nous avons passé un après-midi dans la bonne humeur assurée par quelques airs d'accordéon nous rappelant le temps passé. Merci Monsieur le Maire pour ces bons moments

En janvier Monsieur SORIANO, qui était à l'association des ACPG d'Aurillac a souhaité nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous avons accueilli son adhésion, malheureusement, déjà malade, il nous a quittés le 9 avril 2014 ; nos sincères condoléances à sa fille et à Madame SORIANO à qui nous réservons notre meilleur accueil parmi les veuves de l'association.

Madame Denise Vours, épouse de notre regretté Baptiste est décédée le 11 avril 2014, 6 mois après son mari. A cette famille très éprouvée nous présentons nos sincères condoléances et pensons beaucoup à eux.

Monsieur GERVAUX notre Président d'honneur, nous a quittés le 5 décembre 2014, il était avec son épouse à la maison de retraite de Laroquebrou, nous présentons nos sincères condoléances à Mme GERVAUX et ses enfants.

A Noël un colis sera attribué à tous les anciens combattants et veuves afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Le Président Louis PEYRAT

Composition du Bureau

Président d'honneur : M. Rigal Marius

Président actif : M. Peyrat Louis

Vice-Président : M. Teulière René

Secrétaire-trésorier : M. Bruel Noël

Porte-drapeaux : M. Rigal Marius

M. Raoux Jean

Amicale des Parents d'Elèves

Comme chaque année, les démarches de l'Association des Parents d'Elèves, (APE), ont permis aux enfants de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.

Comme vous le savez sûrement, l'équipe de l'APE est une dizaine de membres qui s'activent bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but :



- Les classes de CE et CM sont allées à la découverte de notre patrimoine en visitant Salers.
- Ce printemps a été également marqué par un voyage au cœur de la préhistoire à Lacave au Parc Préhistologia, pour les CE et CM. Cette journée a été financée par la municipalité et l'A.P.E.



- de financer tout ou une partie des activités, culturelles, sportives, et ludiques, leurs transports, dans le cadre scolaire et en faire bénéficier l'ensemble des enfants de l'école,
- de proposer des activités extra scolaires ou des interventions dans le cadre scolaire,
- de participer à l'animation et à la vie du village.

Pour information, les dépenses engagées pour un enfant l'année dernière se sont élevées à environ 111 euros et les financements se sont répartis entre les adhésions des familles, une subvention de la mairie et bien sûr les différents bénéfices récoltés lors des manifestations organisées par l'APE.

Cette année les enfants ont bénéficiés, dans le cadre scolaire :

- **De sorties culturelles**, avec les expositions, les JMF (Jeunesse Musicale de France), des sorties au musée d'archéologie, trois sorties au cinéma, les sorties à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), ...
- **De sorties sportives**, avec USEP (Union sportive de l'Enseignement Primaire), course d'orientation, cross et gym à Saint-Cernin. Cette année les séances de piscines pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention de deux maîtres nageurs pris en charge par l'APE et des subventions de la mairie pour le transport.
- La classe de CP a bénéficié de l'intervention bénévole d'une maman professeur de danse pendant 12 séances.
- Pour le Noël des enfants, une journée bien remplie les attendait avec son traditionnel repas organisé par la mairie, l'intervention du théâtre Beliashe pour le spectacle de Noël et bien sûr l'arrivée du Père Noël avec un cadeau par classe et un présent par enfant offerts par l'APE.

Des sorties de fin d'année scolaire, réparties en fonction des niveaux :

- **Projet pédagogique des PS au CP**, sous le thème de "Princes et Princesses" a amené les enfants à découvrir les châteaux d'Aurillac et d'Anjony. Ces sorties ont été encadrées par l'équipe enseignante et des parents accompagnateurs.

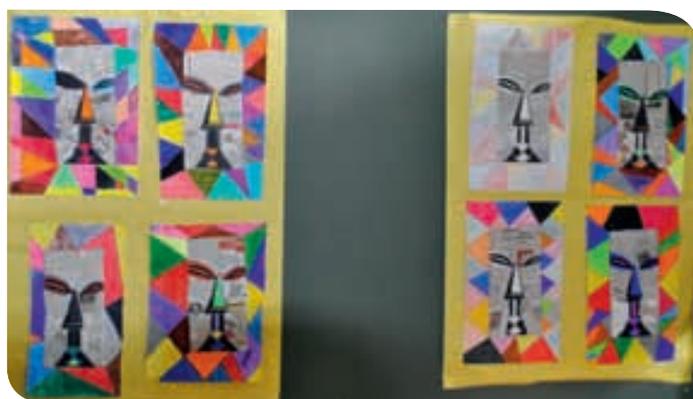


- Cette année, avec la mise en place des Temps d'Activités Périodiques (TAP), l'APE n'a pas organisé d'activité extrascolaire. Cependant, l'APE a fait intervenir l'association "Accent Jeunes". Cette association intervient dans les établissements scolaires (Classes de CM, Collèges et Lycées). Le thème de la citoyenneté, au programme scolaire des CM, a permis aux enfants de se projeter dans le "Monde des Grands". Les enfants présents lors de cet échange ont vivement participé sur différents thèmes qu'ils ont eux-mêmes choisis, (à la maison, à l'école, ou dans la rue). Le problème de la violence à l'école semble les avoir marqués. Qu'elle soit physique ou verbale la violence a été exprimée et abordée de différentes manières ainsi que les conséquences qu'elle pouvait avoir sur leur avenir.

Suite à cette intervention, intéressante et enrichissante, l'APE souhaiterait la renouveler tous les deux ans.

- L'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle fête de l'école avec des spectacles préparés par et avec les enfants. Les classes de PS au CP ont présenté des chants mis en scène et des comptines, tandis que les classes de CE et CM ont été rythmées par les enchaînements d'acro-sport. En soirée un repas champêtre suivi de sa soirée disco ont clôturé cette journée ainsi que cette année scolaire.

Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :



Amicale des Parents d'Elèves

- L'année a débuté avec le renouvellement de la soirée **belote**.
- Le **quine** annuel s'est déroulé au début du printemps. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les parents et les habitants de Reilhac, le tout dans une ambiance chaleureuse.
- L'organisation de la **soirée dansante des années 90** a rassemblé un grand nombre de reilhacois de tous âges.
- La **vente annuelle du muguet**, très attendue par les reilhacois, s'est également bien déroulée. Les bénévoles, parcourent l'ensemble de la commune, de Reilhaguet à Broussette en passant naturellement par Reilhac.
- Cette année l'APE a participé à la **fête patronale** par la vente de pâtisseries dans une **ambiance très conviviale et agréable jusqu'au bout de la nuit !**

Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel ; aux enseignants par leur implication ; aux parents par l'adhésion de leurs enfants et leur participation ; ainsi qu'aux membres actifs qui contribuent à animer l'association et de ce fait l'école de nos enfants.

L'Assemblée Générale, pour l'année 2014-2015, permettant la constitution du nouveau bureau **s'est tenue le 25 septembre 2014**.

Peu de parents étaient présents et la boîte à idées est restée sans retour ou proposition. Cependant, nous sommes ouverts à de nouvelles idées et/ou interventions auprès et pour les enfants !



Vous pouvez nous laisser vos idées sur le mail de l'association : apereilhac@voila.fr

Composition du nouveau bureau 2014-2015 :

Co-présidents : Mme RODRIGUES Claire

M. SALLES Julien

Trésorières : Mme LAFON Mélina

Mme MARTIN Pascale

Secrétaires : Mme MAS Claire

Mme MARTIN Isabelle

Membres actifs : Monsieur Bernard LAVESSIERE notre président d'honneur, Mesdames TOURAILLE, MAURIOS, FABREGUES, CHAYLA, COMPIGNE.

Bienvenue à Madame COUBETERGUE Nelly.

En espérant voir de nombreux parents s'investir pour l'école de leurs enfants,

A TRES BIENTOT Le BUREAU





Comme à chaque nouvelle saison et déjà depuis quelques années, notre association, l'amicale « Amigau » (AMicale des Guidons aurillacois) organise des sorties de motos anciennes soit inter club, soit entre nous et en comité plus restreint. Ou même des expositions de nos vieilles machines. Et cela pour la joie et le bonheur, des membres du club mais aussi des passionnés ou même tout simplement des passants admiratifs. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à venir nous rejoindre soit de façon exceptionnelle voir occasionnelle ou de façon plus formelle en adhérant à notre association.

Le but de notre groupe étant de faire des balades touristiques dans un rayon d'action très raisonnable et à vitesse modérée. Permettant ainsi d'apprécier pleinement les paysages les plus agréables de nos régions. Virées entrecoupées de pauses nécessaires au bon fonctionnement de nos montures anciennes et ainsi permettant d'entamer des conversations des plus conviviales. Rassurez-vous ces conversations ne tournent pas uniquement autour de notre sujet favori.

De plus chaque année notre club ainsi que d'autres, organisent des sorties en cyclomoteurs de moins de 50 centimètres cubes, permettant ainsi aux personnes non détentrices d'un permis moto de participer de cette façon à quelques-unes des nos expéditions bucoliques. Soyez donc les bienvenus et venez, à l'occasion de nos différentes manifestations pour que nous puissions discuter et de fait prolonger ces contacts amicaux par des sympathiques sorties ensemble.



Contact : Le président : tél. 06 78 37 45 61

Le secrétaire : tél. 06 74 07 72 50

mail : cailloux15@voila.fr

mail : amigau15@orange.fr

Pas de changement au sein du bureau de notre association.

Une nouvelle fois l'association Amigau tient à remercier la municipalité de REILHAC pour la petite subvention qui lui est accordée chaque année.



Notre programme saison 2014

– **Le 8 avril 2014**, organisée par le club : "Les bols du bassin", petite sortie des amigau au rendez vous à Vivier en Aveyron, bourse d'échange, expo, ballade moto et repas, passage obligé, à Decazeville sur le site de l'ancienne découverte, journée conviviale.

– **Le 8 mai 2014** : sortie moto organisée par Amigau : 19 pilotes, et 4 accompagnants, étaient au rendez-vous, pour une ballade de 138 km, départ de Reilhac, Ayrens, St-Etienne-Cantalès, Laroquebrou, Siran, Souceyrac, avec pause déjeuner au restaurant : Relais du pont Neuf à St-Céré.

Retour en direction de Latronquière, La Bastide du haut Mont, Roumégoux, le Rouget, St-Mamet, Sansac et Ytrac, très belle journée, de beaux paysages et du beau temps .

– **Le 31 mai** : Amigau était présent au rendez-vous annuel des pétochons du lion à Queyssac-les-Vignes .

– **Le 1^{er} juin** : notre sortie cyclo, ballade de 85 km en passant par Ytrac, Sansac, St-Mamet, la Salvetat, Lacapelle del Fraysse, arrêt à Lafeuillade au Relais des bruyères où un succulent repas nous a été servi. Retour direction Labrousse, Vézac, Aurillac, Reilhac.

– **Le 8 juin** : Départ pour la sortie de la Dynamo Cantalienne, Montsalvy, Entraygues ; journée radieuse, magnifiques paysages pittoresques à découvrir dans ces vallées du Goul et de la Truyère.

– **Le 3 septembre** le rendez-vous à Figeac, ville étape du 13^{ème} tour de France motos Anciennes. Beaucoup de grosses cylindrées, de belles machines à voir !

– **Le 7 septembre** : une nouvelle fois Amigau sur les routes du Tarn et Garonne, organisé par Les Vieilles Chaînes Villefranchoises, gros club, avec plus de 100 motos au départ .

Nos dates à retenir pour 2015 :

• **Le 8 mai 2015** sera organisé la sortie moto AMIGAU

• **Le 7 juin 2015** : exposition à Reilhac, salle polyvalente
Expo : moto-auto, bourse d'échange et vide grenier, garage
Expo gratuite, ouvert à tous.

Pour info : l'amicale Amigau organisera peut-être, le réveillon 2015, salle polyvalente, mais sur réservation, un mois avant, max 50 personnes (une pub sera distribuée si le projet se réalise).

Gymnastique volontaire

Oui au sport, bien dans ses baskets !

Les baskets rechaussées depuis septembre, la saison 2014-2015 a pris son rythme de croisière.

44 adhérents dont 8 enfants (3-6 ans) participent aux cours avec assiduité.

La section affiliée à FFEPGV, à l'image de celle-ci, entend maintenir et développer les valeurs de partage, d'échange et de convivialité.

A l'écoute des besoins, 2 animatrices diplômées : Gislaine et Adeline proposent des cours diversifiés et adaptés :

- gym mémoire, équilibre, cardio, stretching pour les seniors.
 - stretching, step, renforcement musculaire, circuit training, cardio pour les adultes.
 - parcours, jeux collectifs, habileté pour les enfants.
- Une bénévole licenciée aide l'animatrice pour le cours enfants.

• Le 9/02/2014 un thé dansant animé par Yannick Leybros a rassemblé plus d'une centaine de danseurs. Une soupe au fromage préparée par les bénévoles a été appréciée en fin de soirée.

• Le 20/06/2014 l'assemblée générale a eu lieu en présence de plusieurs élus et de nombreuses adhérentes. Bilan moral et financier ont été présentés et votés, puis projets et questions diverses ont été abordés. Le traditionnel repas de fin d'année sportive a réuni seniors et adultes.

• Le 16/12/2014 les enfants accompagnés des seniors ont offert à leurs parents et famille un petit spectacle pour Noël. Friandises et gâteaux ont été les bien venus.

• Seniors et adultes ont aussi fêté Noël autour d'un repas.

• Le 20/12/2014 vente de gâteaux, bourriols, pountis, crêpes lors du Méli Mélo organisé par le comité des fêtes.

Merci aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité pour son soutien, au conseil général, à la DDCSPP et au Crédit Agricole.

La gym volontaire : sport simple, dynamique sans autre ambition que le partage et le bien-être.

Horaire des cours :

enfants : mardi de 16 h 45 à 17 h 45

seniors : mardi de 10 h 30 à 11 h 30

adultes : jeudi de 20 h à 21 h



Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier

Vice-Présidente : Nathalie Brousse

Secrétaire : Odette Montergous

Secrétaire adjointe : Michèle Alric

Trésorière : Patricia Daulhac

Trésorière adjointe : Juliette Lapouble.



Amicale des Prés Verts

Composition bureau :

Présidente : Roselyne Meyniel

Vice-présidente : Stéphanie Autesserre

Secrétaire : Colette Moulier

Secrétaire adjoint : Jean-Charles Linard

Trésorière : Cécile Failles

Trésorière adjointe : Aurélie Loche.



Cette amicale a pour but de favoriser la mise en place d'activités pour les résidents, de rechercher des moyens matériels et financiers permettant de développer les offres d'animation. L'amicale travaille en adéquation avec le projet de vie de la résidence.

Nous avons pu financer des heures de gym, des cadeaux de Noël pour tous les résidents, des intervenants extérieurs pour des animations, et un séjour à la mer pour quelques résidents.

Nous organisons une soirée théâtre le 24/01, un concours de belote le 28/03, le 14/06 une rando, et en septembre un vide-grenier.

Nous remercions la mairie de Reilhac pour son aide financière et pour son aide logistique.



ACCA de Reilhac

La société de chasse de REILHAC compte 27 adhérents. Elle fait partie de l'AICA d'Aurillac qui la saison prochaine ne sera constituée seulement que de 16 communes : Lacapelle del Fraysse et Lafeuillade en Vézic ayant décidé de se retirer de ce groupement.

La saison 2014-2015 s'est bien déroulée, le plan de chasse en chevreuil a été réalisé sans difficulté. 8 chevreuils attribués. Comme tous les ans une partie de la venaison a été distribuée aux exploitants agricoles pour les remercier de nous accueillir sur leur territoire.



Chaque année, la société dépense entre 3 000 et 3 500 € d'achat de gibier de repeuplement.

Au cours des battues de chevreuil, une dizaine de renards, espèce classée nuisible dans le département, a été abattue.

Cette année, plusieurs poulaillers ont subi des dégâts.

Si vous êtes victimes d'attaque de ce type, nous vous invitons à vous rendre à la mairie pour remplir une fiche de déclaration de dégâts commis par des espèces nuisibles.

Personne à contacter en cas de dégâts : Jacques FAUGERE, garde particulier de l'ACCA. Tél : 06.70.42.84.09



Entente Vallée de l'Authre

Le Groupement Vallée de l'Authre qui regroupe 5 communes (Naucelles, Reilhac, Crandelles, Marmanhac, Jussac) est présent dans toutes les catégories de jeunes.

La saison 2014-2015 démarre très bien pour le GVA avec une augmentation de 10 % de ses licenciés. L'effectif total passe cette saison à 148 jeunes joueurs.

Le Groupement Vallée de l'Authre se montre très dynamique en organisant par exemple un Tournoi, un Quine, un voyage pour assister à un match, une soirée...

L'équipe U18 composée de 18 joueurs évolue en championnat de 1^{ère} division de District. Elle est très bien classée.

L'équipe U14-U15 composée de 21 joueurs évolue en championnat de 1^{ère} division de District. Elle est très bien classée.

La catégorie U12-U13 composée de 3 équipes et de 28 joueurs évolue respectivement en 1^{ère} division de District, ainsi qu'en deuxième division de District.

La catégorie U10-U11 composée de 28 joueurs participe à des plateaux tout au long de la saison avec 2 équipes engagées.

La catégorie U8-U9 composée de 30 joueurs participe à des plateaux tout au long de la saison avec 4 équipes engagées.

La catégorie U6-U7 composée de 23 joueurs participe à des initiations de Football pour découvrir le ballon rond avec 6 équipes engagées.

Au niveau sportif, la saison démarre fort avec des équipes très bien classées grâce aussi au travail de nos éducateurs qui sont désormais quasiment tous formés.

Le seul bémol concerne le manque de féminines dans notre Groupement avec une seule représentante en U6-U7 cette saison alors que le club souhaite développer cet aspect.

Yohann Alrivie,
Coordinateur du Groupement Vallée de l'Authre
Les deux Co-Présidents Christian Bouyge et Fabrice Gauthier.



Tilleul Reilhacois



L'année 2014 avec 96 licenciés et toujours cet amalgame de personnes toutes aussi différentes mais toutes aussi utiles. Cet effectif comprend les 16 membres de l'A.D.A.P.E.I d'AURILLAC et nos 9 jeunes juniors, cadets ou minimes soit au total 8 de plus que la saison 2013. Nos 2 arbitres départementaux Cédric BERTRAND et Jean-Claude VEDRENNE qui peuvent officier lors de nos différentes manifestations.

Tout au long de cette saison nous avons organisé différentes manifestations et participé aux divers championnats et coupes départementaux.



2 équipes masculines et 2 équipes féminines disputèrent les journées. Les Résultats sont assez décevants pour tout le monde, dommage car les finales étaient disputées à Reilhac. Le club a aussi participé aux différents championnats départementaux et aux qualificatifs de ligues. Voici quelques résultats : En Qualif ligue tripléte féminine, Yvette, Pierrette et Isabelle participent aux phases finales, en Qualif départemental triplétes et doublettes masculins pas de représentants de Reilhac aux phases finales, en Qualif départemental doublettes mixtes, 4 équipes se qualifient pour les finales à Neussargues Marie-Ange ROBERT et son fils Benoit perdent en 1/4 de finale. Le 5 avril a eu lieu, notre concours en triplétes souvenir Jo FAUGERE et Daniel DELORT au boulodrome 35 équipes se sont disputées les trophées. Le 17 avril, une journée sport handicap fut organisé au terrain de Reilhac, le 1^{er} mai, ont eu lieu les qualificatifs doublettes secteur 3, à Reilhac, le 5 octobre, ont eu lieu au terrain de Reilhac, les finales de coupes et finales départementales par équipes. Le beau temps n'était pas au rendez-vous, au grand malheur de tous les participants. Le 19 octobre nous avons repris avec le club de Montsalvy, l'organisation du semi-marathon féminin, compétition abandonnée depuis 2 ans.

Les 1^{ères} 10 Heures E. LECLERC sont nées, 32 équipes se sont affrontées pour cette première édition venant de tous les départements limitrophes, espérant faire mieux pour l'édition 2015 déjà programmée. Durant toute la saison, les licenciés ont bien représenté le club, en participant à diverses compétitions : challenge de l'amitié, journée des dirigeants, National d'Ytrac, International Espalion, 8 heures Promotion, et bien sur les différents concours officiels.

Les vendredis soirs de fin juin à fin août nos concours ouverts à tous ont animé les soirées d'été bien que 2014 nous ait pas gâté avec sa météo.

On ne peut oublier le 5 juillet, la 8^{ème} édition du concours avec l'A.D.A.P.E.I que les personnes handicapées et licenciés attendent impatiemment. Cette journée est toujours un agréable moment pour tous les participants où l'esprit de compétition est là mais enveloppé d'un voile de joie et de bonheur. Cette manifestation qui à elle seule représente 20 % de notre budget (soit 5000 € environ) ne pourrait avoir lieu sans différentes aides.

Je profite de cette page pour remercier notre commune tant pour son aide financière que matérielle à laquelle je ne peux dissocier les employés municipaux Laurent et Hervé toujours présents, le Conseil Général, la CABA, le Conseil Régional, le Crédit Agricole et les commerçants et artisans qui nous soutiennent, les licenciés qui pour la tombola ont vendu 1700 billets merci à tous.



Comme chaque début d'année, Sylvie et Pascal Gamel nous ont accueillis pour les traditionnels tripoux et remise de licences. En premier lieu, il est à féliciter l'équipe féminine, composée de Yvette et Pierrette, qui sont vice-championnes du cantal doublette. Félicitations également à Thibaut BALDRAN et Quentin MONTOURCY, qui sont champions du cantal tête à tête, minime et junior. Bravo à eux quatre pour ces excellents résultats. En coupe du cantal, 3 équipes de Reilhac étaient engagées. Aucune des trois ne passent le 1^{er} tour. En coupe du comité, 3 équipes également. Une perd en 1/4 contre Mauriac, la seconde perd en cadrage contre Massiac, la 3^{ème} perd au 1^{er} tour. En championnat des clubs par équipes,



Tilleul Reilhacois

Cette année 2014 un nouveau partenaire est venu nous rejoindre le supermarché E.LECLERC AURILLAC qui par son aide nous permet d'organiser toutes nos manifestations, une convention a été également signée avec l'A.D.A.P.E.I du Cantal.

Notre club souhaiterait pour 2015 mettre en place une école de pétanque sur notre commune et celles limitrophes avec l'aide du centre social de la vallée l'Authre pour les catégories de 8 ans à 18 ans, le club prenant à sa charge le coût de la licence assurance. Pour l'encadrement un moniteur BF1 extérieur au club et 6 licenciés qui passeraient l'examen d'initiateurs de notre fédération. L'entraînement aurait lieu normalement le samedi matin. Pour les personnes intéressées prendre contact avec le club : Tel : 04/71/47/26/48 ou Email : le.tilleul-reilhacois@orange.fr

La saison prochaine le comité nous a confié l'organisation de la qualification pour les championnats du cantal triplètes en avril.

Notre site internet continu : www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com

Pour cette nouvelle année le président, les membres du bureau et tous les licenciés vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015 à tous les Reilhacoises et Reilhacois.



Le bureau

Pdt d'honneur : Picard Jean-Pierre

Trésorier adjoint : Delort Sébastien

Pdt actif : Larion Jean Michel

Vice-Pdt : Valade Laurent

Secrétaire : Charbonnel Didier

Secrétaire adjoint : Raffy Sophie

Trésorière : Larion Martine

Membres : Bertrand Patrice, Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Cheymol Alain, Degoul Alain.

A vos agendas :

- 04 juillet concours avec A.D.A.P.E.I .
- Les vendredis 26 juin et 10 juillet et 24 juillet et 07 août et 21 août concours ouvert à tous à 20 h 30.
- Assemblée générale le 28 novembre.

Club Canin Cantalien

Le club canin a fêté cette année ces vingt cinq ans. Près de quarante adhérents participent aux entraînements qui ont lieu les mercredi et samedi à 14 h 30 sur le terrain situé en bordure de la D922.

Cette année, les 5 et 6 septembre le club a organisé son traditionnel concours de ring dont la renommée n'est plus à faire. Les concurrents venus de très loin pour certains ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé.

Respect des hommes, des animaux et convivialité sont le mot d'ordre des organisateurs.

En 2015, ce concours aura lieu les 19 et 20 septembre.

Autres moments forts dans la vie de l'association, l'accueil de deux groupes d'enfants du centre social d'Arpajon-sur-Cère, l'un pendant les vacances scolaires, l'autre au mois d'août.

Véritable séance pédagogique pour les enfants qui ont pu découvrir les chiens sous un autre aspect que celui qu'ils connaissent et du même coup apprendre que le chien n'est pas un jouet. A chaque visite, un

ter offert par le club qui au travers de ces visites espère susciter des vocations.

D'autre part le club est habilité à la délivrance du permis de détention des chiens de 1^{ère} et 2^e catégories. Permis obligatoire. Pour tous renseignements contacter le

06.79.97.79.68.

Le club tient à remercier ses annonceurs, la municipalité de Reilhac, les employés communaux qui entretiennent le terrain et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Le président



Association pour le don de sang bénévole de Jussac et ses environs (Marmanhac – Reilhac)

« Le sang c'est la Vie »



Un grand merci à tous les donneurs.

En 2014, comme tous les ans, les bénévoles se sont mobilisés pour promouvoir le don de sang dans l'éthique du don (défendu farouchement par la FFDSB).

Anonymat, volontariat, bénévolat, gratuité.

1) Le don de sang total :

- L'EFS d'Aurillac assure la collecte (inscription, entretien médical, prélèvement)
- Les Bénévoles de l'ADSB préparent la salle, accueillent les donneurs et assurent la collation.

Par an de 18 à 70 ans :

- 4 dons chez les femmes
- 6 dons chez les hommes

Lors d'une collecte, il est possible de se renseigner sur le don de moelle osseuse et le don d'organes.

2) La vie associative :

- 4 collectes
 - le 06/02/2014 parrainé par le Tennis Club de Jussac
 - le 02/06/2014 parrainé par les gens d'ici
 - le 08/09/2014 parrainé par les Sentiers de l'Authre
 - le 04/12/2014 parrainé par le Tilleul Reilhacois et le Cochonnet Marmanhacois



Le nombre de donneurs reste stable.

- Le 1^{er} mai : Sang pour cent sport

En partenariat avec le CJRPI, la retraite sportive et le Club des aînés de Jussac

2 randos ont eu lieu autour de Jussac et Reilhac.

Un goûter a récompensé les Marcheurs à l'arrivée.

- Le 5 juillet : Remise d'un trophée ADSB lors du concours de pétanque « Tilleul Reilhacois et ADAPEI ».

- Le 6 septembre : Rando à Marmanhac avec les Sentiers de l'Authre

Merci aux Présidents et membres de ces associations qui donnent de leur temps pour promouvoir le don de sang.

- Le 31 janvier 2014 a eu lieu l'Assemblée Générale en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président de l'UD 15, de Guy FLORET Membre de l'UD 15 et des Représentants des Mairies.

Bilan moral et financier sont présentés et votés et des diplômes ont été remis aux donneurs (dont 1 pour 75 dons et plus)

Marinette LAFON, Yvonne et Jean GARRY, Jeanne DUPEYRON, Odette ICHARD ont reçu un témoignage de reconnaissance.

Albert VINAS a remis La Croix de Chevalier du Mérite de Sang à la Présidente Christiane SOUBRIER.

Un pot d'amitié offert par la Municipalité de Jussac suivi d'un cocktail dînatoire a clos la soirée.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER
Vice-Présidente : Eliane BLANC, Eliane ROUX
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE
Secrétaire : Ginette APCHIN
Secrétaire Adjointe : Yvette ROLLAND

APPEL A LA GENEROSITE :

« Un don de sang, un acte citoyen »

CALENDRIER COLLECTES 2015 :

Jeudi 19 février – **Jeu**di 7 mai - **Lun**di 14 septembre
Mardi 1^{er} décembre.

De 16 heures à 19 h 15 à la Salle Polyvalente de Jussac.



Anciens combattants AFN

ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN

16 MARS 2014 A REILHAC



C'est le 16 mars que le comité des anciens d'AFN de la Vallée de l'Authre a tenu son Assemblée Générale en présence de Monsieur Jean-Pierre Picard, Maire de Reilhac qui a souhaité la bienvenue à l'assistance et assuré le Président Roger Peyrat qu'il était très honoré d'accueillir à Reilhac tous les anciens Combattants d'AFN de la Vallée de l'Authre et il souhaitait à tous une journée studieuse et conviviale.

Le Président Roger Peyrat ouvre la séance, il remercie le Maire d'avoir bien voulu accueillir les anciens d'AFN pour cette Assemblée Générale en mettant à leur disposition les locaux de la Commune, il remercie également les nombreux Adhérents présents ainsi que M. Toulouse, membre du Bureau Départemental de la FNACA.

Puis le Président présente le rapport moral, il résume les diverses activités du comité pour la saison écoulée tout en évoquant les camarades disparus depuis la dernière AG, il demande une minute de silence pour honorer leur souvenir.

Le rapport de trésorerie est présenté par Pierre Belaubre avec beaucoup de détails laissant apparaître un résultat positif et fait remarquer que malgré une diminution des adhésions le bilan reste sain. Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

Monsieur Toulouse après avoir remercié le président pour son invitation ainsi que tous les anciens qui ont su profiter d'un beau soleil, apporte à l'assemblée diverses informations touchant principalement aux diverses actions menées par les responsables nationaux pour améliorer les prestations servies aux anciens combattants.



Après avoir répondu à diverses questions des présents, c'est Madame Canche chargée au bureau des affaires sociales qui précise certains points importants concernant les aides qui peuvent être accordées dans certaines conditions de ressources aux adhérents et aux veuves. Sans entrer dans les détails elle précise qu'elle se tient à la disposition des personnes pouvant être en difficulté et qui peuvent aussi se référer aux journaux des anciens combattants.

Avant de terminer il invite les participants à se rendre au monument aux morts pour dévoiler une plaque commémorative, apposée sur le monument aux morts et procéder à son inauguration, concernant les anciens d'AFN morts pour la France ainsi que pour le Maroc la Tunisie et les opérations extérieures.

Cette cérémonie empreinte de recueillement s'est déroulée devant de très nombreuses personnes qui se sont jointes aux anciens combattants et leurs familles pour écouter les messages et l'appel aux morts des anciens combattants du département morts en ALGERIE et observer une minute de silence après le dépôt d'une gerbe de fleurs par le Maire et le Président des anciens Combattants d'AFN de la Vallée de l'AUTHRE. La Marseillaise clôturait cette cérémonie empreinte d'un profond respect.

Pour terminer de nombreux présents au nombre de 85 prenaient la direction de la salle des fêtes pour savourer un copieux repas où la convivialité était au programme encouragée par notre président Roger Peyrat, et quelques uns de ses collègues musiciens aussi, qui n'hésitaient pas à se pencher sur leurs accordéons, encouragés par de nombreux danseurs toujours fidèles au poste et restés jeunes.

Roger Peyrat,
André Freyssinier



Comité des fêtes

Hommage à Jean Ferrat :

Depuis l'assemblée générale du 17 janvier 2014, le Comité des fêtes a organisé un concert de Jean Jacques REYGNIER reprenant le répertoire de Jean FERRAT. Une après-midi où une cinquantaine de convives a chantonné les chansons de l'Auvergnat et ont fini la soirée autour d'une soupe au fromage.

Marché de pays :

En pleine préparation de la fête patronale, une nouvelle manifestation a été présentée aux reilhacois avec l'organisation d'un marché de pays qui s'est déroulé le 18 mai sans oublier les adeptes des vide-greniers. C'est ainsi que 60 convives se sont retrouvées à midi autour d'un repas préparé par l'association du marché de pays de la vallée de la Jordanne.



« Reilhac, la fête et Moi » Slogan de l'Année 2014... et le Public toujours au rendez-vous



• Cette année, dès le vendredi fin d'après-midi, la fête était mal annoncée... mais après un orage déferlant, tout rentra dans l'ordre pour l'orga-



nisation du concours de pétanque réservé aux habitants de REILHAC auquel 44 équipes ont défié la météo peu clémente pour la soirée.

- Record battu, le samedi pour le concours de pétanque ouvert à tous, les 32 emplacements officiels ne suffisaient pas pour recevoir les 118 équipes qui ont dû partir à la recherche de terrains improvisés.
- En même temps, se déroulaient deux courses cyclistes (Cadets et séniors) organisées par l'ACVA qui empruntaient le lotissement rue des alouettes, la cité des landes, la rue du bois des Violettes et l'avenue de la liberté, sous les applaudissements des habitants et aficionados venus applaudir leur fan.



• Tandis que les pétanqueurs se rapprochaient des finales, et malgré une météo menaçante, vers 21 h, le public avançait vers la place de la Mairie pour assister au spectacle cabaret et les années 80' avec Jessy JD qui après deux heures de spectacle, laissait place au bal disco orchestré par Audio Music Light.

• Dimanche, toujours sous une météo mitigée, les exposants du vide grenier installés, le stand des pâtisseries tenu cette année par l'APE en piste, la journée continuait par le dépôt de la gerbe au monument aux morts par le Maire accompagné du Conseiller Général et des membres du Comité des Fêtes. Le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité de REILHAC, agrémenté d'un air d'accordéon de deux Reilhacois, de la vente d'enveloppes toutes gagnantes et d'une tombola, clôturait cette matinée.

• Après une courte sieste pour certains, devant un public très nombreux c'était au tour de la « Twirling Club Digitales Ytracoises » de présenter leurs spectacles sur podium avec beaucoup de brio et d'applaudissements bien mérités et qui annonçait le défilé de 21 vélos fleuris récompensés comme il se doit sur le podium. Merci aux enfants ainsi qu'aux parents pour leur participation.

• Après cet enchaînement de divertissements, le tirage de la tombola réalisé et les lots des enveloppes distribués, le beau temps étant toujours de



Comité des fêtes



la partie, ce sont 280 convives qui se sont retrouvés pour le repas champêtre qui, enfin rassasiés ont rejoint le public venu nombreux pour réserver un accueil chaleureux à la compagnie PERICARD, venu présenter leur nouveau spectacle « Les chansons du soleil ».

- En guise de clôture de ces trois jours de fête, ce fut un feu d'artifice des plus étincelant qui sous les yeux et commentaires des spectateurs, n'en finissait pas... même après un quart d'heure... et le bal orchestré par la compagnie PERICARD terminait la soirée.

La fête du Pain :



De retour de vacances, il a fallu se remettre au boulot pour organiser à la hâte la fête du pain qui s'est déroulée sous le soleil le samedi 6 septembre au four à bois de Reilhaguet. Après une journée bien remplie après la vente du pain et des tartes cuites par notre boulanger M. Barbès, ce sont 147 repas qui ont été servis le samedi soir. Merci à tous les participants et aux habitants de Reilhaguet pour leur accueil et leur aide précieuse.



Le président, Serge FOUR remercie les sponsors pour la confection du programme de la fête, les habitants de REILHAC pour leur accueil et leur générosité lors de la distribution des programmes, la municipalité de REILHAC pour son soutien financier et l'aide apportée par les services techniques, le Conseil Général, mais surtout tous les membres bénévoles qui s'investissent toute l'année pour l'organisation des manifestations et pour l'organisation de cette fête patronale. BRAVO A TOUS.

Le Comité des Fêtes en Assemblée Générale :

Deux co-présidents : Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est déroulée le vendredi 17 octobre sous la présidence de Serge FOUR en présence de Monsieur le Conseiller Général du Canton, Jacques MARKARIAN, Monsieur le Maire de REILHAC, Jean Pierre PICARD, Monsieur le 1^{er} adjoint, Maurice



Comité des fêtes

LABERTRANDIE, de conseillers municipaux et de nombreux sympathisants.

Après un bilan moral satisfaisant présenté par Serge FOUR qui n'a pas manqué de remercier toutes les personnes qui participent à l'organisation des manifestations organisées tout au long de l'année et en particulier pour la fête patronale qui rassemble un public de plus en plus nombreux, la trésorière, Chantal JUILLARD, a présenté le bilan financier de cette année en excédent, malgré les risques encourus notamment pour la fête patronale dont le budget avoisine les 30 000 €, manifestation dont le succès est tributaire de la météo, certes mais également de la participation des reilhacois, des sponsors et d'un public fidèle, sans oublier les participations financières et logistique de la commune et du Conseiller Général.

Après les remerciements de Monsieur le Maire, de Monsieur le Conseiller Général et de Monsieur le 1^{er} Adjoint, la distribution de récompenses au sein du Comité des Fêtes (Un grand merci à Francis VERNET et Sylvie DELPONT qui ont beaucoup donné pour le Comité des Fêtes depuis plusieurs années et qui souhaitent prendre un peu de recul), un apéritif dinatoire a clôturé la soirée...



Quelques modifications au niveau du bureau :

Deux co-présidents : Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE

Trésorière : Chantal JUILLARD

Trésorière-adjointe : Cathy LACOSTE

Secrétaire : Daniel BLANDIN

Secrétaire adjoint : Michel BOIREAU

Le Méli-Mélo :

Notre dernière animation de l'année, celle tant attendue par petits et grands : Le Père Noël qui nous a rendu visite le samedi 20 décembre. La journée a commencé par l'installation des exposants pour le méli-mélo, puis un stand maquillage a été proposé aux enfants avec en prime un petit tour de calèche avant d'accueillir le Père Noël.

Après la distribution des friandises et de quoi se désaltérer, la soirée pouvait commencer par le repas confectionné par Marie Jo et Cathy qui avaient préparé un cassoulet maison bien apprécié des 105 convives qui



pour certains sont repartis avec les lots gagnés au cours de la tombola organisée à cette occasion.



Un grand merci aux habitants et sympathisants de REILHAC pour leur participation à l'achat de tickets de tombola qui leur ont été proposés par les membres du Comité des Fêtes.

Les manifestations organisées tout au long de l'année permettent au Comité des Fêtes d'offrir aux habitants de REILHAC des spectacles gratuits au cours de la fête patronale qui est de plus en plus enviable... ALORS ENCORE MERCI et rendez-vous le 13 février 2015 pour un concours de belote, le 7 juin pour un marché de pays et les 31 juillet, 1^{er} et 2 août pour la fête patronale...



NRJ Handball

Pour cette nouvelle saison 2014-2015 NRJ reste une association forte de la vallée de l'Authre avec ses 127 licenciés.

Le club présent dans le championnat du Cantal dans les catégories -9 ans, -11 ans, -13 ans, -15 ans, -18 ans et adultes (filles et garçons) à la joie cette année d'avoir son équipe de -14 ans fille en championnat d'Auvergne. Et l'équipe des moins de 18 ans masculin participe au championnat du Puy-de-Dôme.

Du mardi au vendredi les entraînements, sont menés de main de maître par notre salarié du club Dumont Guillaume.



Toute personne intéressée par la pratique de ce sport sera accueillie avec plaisir au sein de notre club.

Merci aux parents, joueurs, joueuses, dirigeants, partenaires, ainsi qu'aux 3 communes Naucelles, Reilhac, Jussac pour leur soutien.

Le président.



Les amis de Broussette

Une fois de plus la convivialité était au rendez-vous ce dimanche 31 août 2014, réunissant les Amis de Broussette pour le traditionnel repas. Les bonnes conditions climatiques ont favorisé une promenade pour quelques dames et une partie de pétanque sur le terrain de « JOJO » pour les « mordus » sous le regard attentif de Maurice. Très belle journée, festive pour certains !!! Un grand merci à tous de s'investir pour que perdure notre association.

Le Président : Thierry FONTANILLE
Vice-Président : Jean-Louis COUDERC
Secrétaire : Joëlle PRUNET
Trésorier : Pascal MAZET



Centre Communal d'Action Sociale

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, de nouveaux membres ont été nommés à la Commission Administrative du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le CCAS est présidé par le Maire Jean-Pierre PICARD. Le bureau est composé de membres élus et de membres nommés. Membres élus : Mesdames Ginette APCHIN, Christiane SOUBRIER, Messieurs Simon BOULDOYRE et Jean-Claude LACOSTE.

Les membres nommés sont Mesdames Marie-Jo LABERTRANDIE, Eliane BLANC, Sylvie DEGOUL et Yvette BERGERON.

Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile.
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.

Adhésion de la commune :

A l'Epicierie Sociale :

La commune adhère à l'EPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

Elle s'adresse aux personnes en difficultés financières momentanées après instruction du dossier auprès d'un travailleur social et accepté en commission d'admission. Pour tout renseignement, s'adresser à A.B.C. (Accueil Boutique Conseil) 14 Rue Méallet de Cours au 04 71 63 68 96 ou par mail abc15.ep.so@wanadoo.fr

Au CLIC. (Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : Améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : S'adresser au CCAS d'Aurillac – 5, rue Eloy Chapsal 04 71 62 88 95 ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Au Secours Populaire :

La commune participe également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

Né en 1945, le Secours populaire est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée Grande cause nationale. Celle-ci

est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

Pour tout renseignement, s'adresser au 14, rue Meallet de Cours à AURILLAC au 04 71 48 79 61.

Au Restos du Cœur :

Outre l'aide alimentaire, l'association apporte également une aide à la réinsertion, afin d'éviter les situations d'exclusion totale. Dans le Cantal, 7 centres sont ouverts. Pour Aurillac, s'adresser 12, rue des Forgerons – au 04 71 48 85 64.

Les moments forts de l'année :



Repas des Aînés :



Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aînés s'est déroulé le 1^{er} dimanche de mars soit le 2 mars 2014. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées



Centre Communal d'Action Sociale

de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.

La fête des Mères :

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 25 mai.



Les Colis de Noël :



Le 20 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aînés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolat pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.

Club des Aînés Reilhac - Naucelles



A ce courrier, était joint un bulletin de candidature à retourner avant le 8 mars. Seuls trois candidats se sont présentés et parmi l'assistance personne n'a souhaité se joindre à eux pour composer un nouveau Conseil d'Administration qui selon les statuts doit comprendre au minimum neuf membres.

Face à cette situation, il a été décidé de maintenir le club « en sommeil ».

Lors de l'Assemblée Générale du club de l'**Union Naucelles/Reilhac** du 16 janvier 2014, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration a présenté sa démission et il n'a pas été possible de mettre en place, ce jour là, une nouvelle équipe pour assurer l'animation et la gestion du club.

En présence des représentants des municipalités des communes de Naucelles et de Reilhac et du Président de Générations Mouvement – les Aînés Ruraux du Cantal – il a été décidé de suspendre temporairement les activités du club et d'organiser une nouvelle Assemblée Générale avec un seul point à l'ordre du jour : l'élection d'**un nouveau conseil d'administration**.

Tous les adhérents ont reçu un courrier daté du 6 février 2014 les invitant le 13 mars 2014 à cette nouvelle AG à la salle polyvalente de Naucelles à 14 h 30.





Cette saison dernière 2013-2014 a été marquée par l'entrée officielle du club de Reilhac au sein de l'USVA, rejoignant ainsi Jussac et Marmanhac. Cette intégration dans toutes les composantes de l'USVA s'est réalisée sans nuage, dans le plus grand respect et avec un bel enthousiasme très communicatif.

Unir les volontés, accepter de penser et d'agir en commun pour le développement du football de la Vallée de l'Authre, telles ont été les décisions des responsables des différentes structures sportives qui ont engagé le pari. La Vallée de l'Authre veut désormais se tourner vers un avenir fédérateur pour son Club de football. Après avoir installé les bases dans le domaine de la formation avec la nouvelle génération que représente son École de foot (GVA), il sait à présent qu'il peut constituer un Club attractif et ambitieux.

Sur le plan sportif, l'effectif important de 60 joueurs a permis à nos trois équipes de participer à leur championnat respectif sans encombre majeur. Le maintien de l'équipe fanion en Division Honneur Régional et sa participation à la finale de la Coupe du Cantal ont été une des satisfactions de cette saison. Il n'en a pas été de même pour la formation 2 qui n'a pu se maintenir en Promotion d'Honneur. Elle a retrouvé le championnat de District et un niveau sportif plus en phase à sa valeur actuelle. La formation 3 a terminé à la 4^{ème} place de son championnat de 1^{ère} Division à l'issue d'une saison au cours de laquelle les joueurs ont su créer un groupe et se faire plaisir. De plus, son excellent parcours lui a permis d'accéder jusqu'aux 1/4 de finale de la coupe Barres.



Le club s'est félicité de pouvoir bénéficier de bonnes structures existantes sur nos trois sites même si cela demande une certaine rigueur de gestion. L'investissement sans faille d'une solide et efficace équipe de 25 dirigeants bénévoles a permis que se déroule une bien belle saison sportive durant laquelle chacun et chacune a su trouver sa place au sein du Club.

Pour cette nouvelle saison 2014-2015, les coprésidents Frédéric BÉSSON et Serge LEYBROS ont fait le choix d'un nouveau staff technique très « couleur locale » en faisant appel à des figures reconnues dans notre Vallée. Le coach du Club et responsable de la formation fanion sera Christian FABRE



secondé par Xavier TEL, la formation 2 sera dirigée par Pierre GARRY et Frédéric CAPSENROUX alors que Patrice GARRY dirigera la formation 3. Soyons certains qu'avec un tel encadrement de qualité l'esprit et l'image des valeurs véhiculées par notre Club seront bien préservées.

Espérons tous ensemble que les résultats sportifs soient au rendez-vous pour combler l'attente de notre très fidèle public.

Ces quelques lignes sur ce bulletin municipal nous offrent l'opportunité de remercier comme il se doit les élus de nos trois municipalités et l'ensemble de notre groupe de partenaires, artisans, commerçants et sociétés privées pour leur soutien inconditionnel à l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre.



Debuts de gauche à droite : Philippe Beguet - Gérard Pijoulat - Marcel Philippe - Daniel Blandin - René Laroche Dominique Colomb - J.-Louis Pijoulat - Jean Delcaux - Paul Terrade - Laurent Pwowitzky - Patrice Garry - Serge Pijoulat Laurent Lapié - Olivier Charreyre

Assis de gauche à droite : Laurent Beguet - Michel Alrivie - Frédéric Besson - Brigitte Landes - Jeannine Maurin Jacqueline Sinige - Serge Leybros - Ludovic Canches - Pierre Bouysse - Bruno Pwowitzky

Cette saison 2014-2015 sera guidée par le souvenir. Le décès de notre Président d'Honneur, M. Roger CONQUET, grand serviteur de l'USVA, homme courtois, discret et respectueux des valeurs attachées autour du football, laissera un grand vide dans le Club.



SAS SERGE POTEL APICC ASSAINISSEMENT

3 Rue du Planestiou
15130 Arpajon/Cère
TÉL. : 06 80 24 90 90 - Fax : 04 71 43 11 02
e-mail : serge-potel-apicc@orange.fr

Intervention 7 jours / 7
Collectivités, Particuliers, Industriels
Votre Professionnel : Hygiène Assainissement



- Curage d'Egouts
- Pompage de Fosses (à graisses, septiques, toutes eaux...)
- Pompage Lagunes et bacs de Station d'Épuration
- Deshydratation des boues
- Pompage Grilles et avaloirs
- Pompage et Nettoyage Puits et Puisards
- Nettoyage et dégazage de cuves à Fuel
- Nettoyage de séparateurs à hydrocarbures
- Inspection télévisuelle
- Test d'Étanchéité, Recherche de Fuites



EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu
15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.64.58.56
Fax : 04.71.64.24.73



Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC

Tél.: 04 71 46 65 14 Fax.répondeur: 04 71 46 69 64



Fleurs

& Sentiments

15000 AURILLAC

11, av. de la République - 04 71 64 60 00

100, av. Charles de Gaulle - 04 71 48 36 56

15100 SAINT FLOUR

48, av. du Lioran - 04 71 20 88 54

63500 ISSOIRE

5, bd Pasteur - 04 73 54 96 92

Votre fleuriste jour après jour

LESMARIE VICTOR

Chauffage - Sanitaire

Energies renouvelables

Dépannage - S.A.V.

4, impasse Antoine Ferradou - 15310 Saint-Cernin

Tél : 04 71 47 68 61 - Fax : 04 71 47 62 07

lesmarie.victor@wanadoo.fr



Carrefour

express

Ouvert de 8 h à 20 h
et le dimanche de 7 h 30 à 13 h

Carrefour Express
Le Bourg - 15250 NAUCELLES
09 63 61 55 40



Réseaux électriques HT / BT
Éclairage public
Réseaux humides

ZA Laviolle - 15200 LE VIGEAN
Tél : 04.71.68.04.11



Stafgus

Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- **A Reilhac** : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande

Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- **AL TAD** : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- **TPMR** : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00



Sarl GRENIER
BRICO 4

Décoration d'extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20



CONSTRUIRE - AMENAGER - RENOVER

Multi Matériaux

Les Quatre chemins

15000 AURILLAC

04 71 48 33 67



GARONNAISE DE FORAGE

Max BREUZIN B03
07.78.10.56.72

Fondations spéciales
Pieux - Micropieux
Injections - Soutèvements
Travaux - Béton projeté

8, rue Aristide Bergès - Z.I. Le Casque - 31270 CUGNAUX
Tél. : 05 61 86 81 94 - Fax : 05 61 86 85 28
E-mail : garonnaise.ifs.oid@orange.fr

Aluminier agréé. 

Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé. 

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION

FABRICATION A VOS MESURES

POUR TOUS TYPES DE FENETRES

Pour vos fenêtres et volets, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

Pour les amoureux du travail bien fait!

Cantal Loisirs
JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin
35 Av. G. Pompidou AURILLAC Tél: 04.71.64.99.00 - www.cantal-loisirs.fr





TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS
LOCATION - TRANSPORT



Z.A. Les quatres-chemins - 15250 NAUCELLES
tél : 04 71 43 25 26 Fax : 04 71 43 25 43
Portable : 06 07 46 33 87

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>ABTP15 <i>Successeur de BERGERON Bernard</i> Terrassement - Travaux publics Assainissement - Transport Téléphone : 06 68 42 29 45 04 71 43 66 52 (après 19 h)</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>MAS Nicolas Maçonnerie Placoplâtre 8, Chemin des Eglantines Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères Menuiserie - Charpente Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian Entreprise de Carrelages 2, impasse des Iris Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>PERRIER Pascal et ROQUES Sylvie Infirmiers - Cabinet Soins à domicile 16, rue des Orchidées Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>GESSY MENUISERIE Bois PVC Alu 1, chemin des Eglantines Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis 15250 Reilhac</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Remerciements à tous. Je remercie André FREYSSINIER pour ses conseils. Le délégué à la communication : Simon BOULDOYRÉ</i></p>

